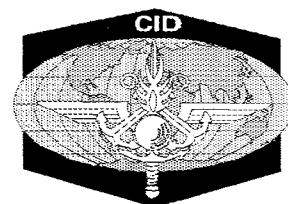


COLLEGE INTERARMEES

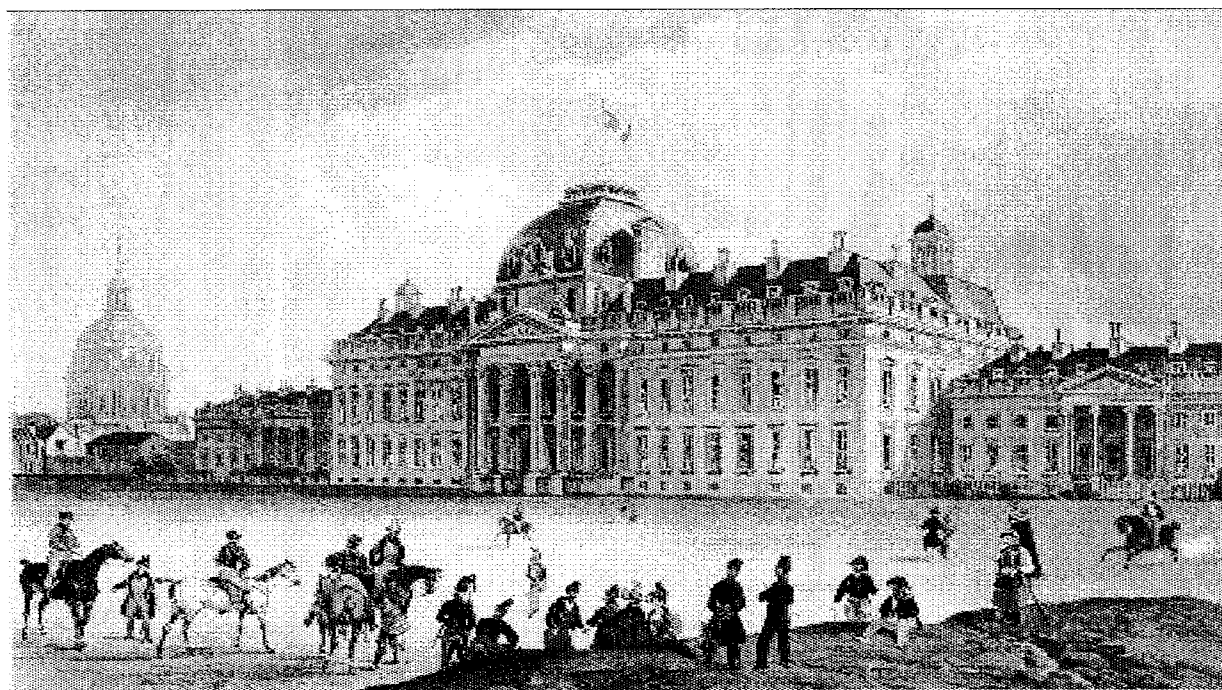


DE DEFENSE

**EPO N° DO2**

**ETUDE PARTICULIERE A OPTION  
MILITAIRE ET PARAMILITAIRE**

**Sous la direction de l'ICA POLYCARPE**



**Membres du comité :**

**Lieutenant-colonel (Terre) Louis CYR (Canada)**  
**Commissaire principal (Marine) Thierry DUCHESNE**  
**Lieutenant-colonel (Air) Serge DUVAL**  
**Chef d'escadron (Terre) Thierry GILBERT**  
**Chef d'escadron (Gendarmerie) Richard LIZUREY**

4 ° PROMOTION 1996 - 1997

## INTRODUCTION A L'ETUDE

*Les thèses américaines de certains politologues et stratèges, tels qu'Alvin Toffler ou Ralph Peter, postulent un univers futur fondé sur des luttes du troisième type, non plus liées aux civilisations agricoles ou industrielles, mais à un espace-temps informationnel, où régneraient l'information digitalisée, l'économie communicationnelle et les réseaux. Sous ces auspices il devient non seulement légitime mais prudent de prévoir une fusion partielle des tâches sécuritaires et des activités militaires. Entre la violence mortelle et les luttes purement techniques ou économiques va s'établir une vaste zone grise de compétences, et qui verra le commerçant devenir un peu militaire, et le militaire peu ou prou gardien des flux, réseaux et marchés commerciaux.*

Cette étude particulière à option, qui essaye de répondre au thème d'étude présenté ci-dessus, imagine et décrit dans les grandes lignes les nouveaux défis auxquels seront confrontés les militaires à l'horizon 2030. Le choix de cette échéance a été fait en accord avec le directeur d'EPO. C'est aussi celui des études prospectives qui nous ont servi de référence, dont celle du Centre des Hautes Etudes de l'Armement (C.H.E.A.R.) consacré à *une prospective de défense à l'horizon 2030 - Application à l'avenir des forces navales* (rapport du groupe de recherche et de réflexion n° 11, Mai 1996).

Le champ d'investigation de cette étude est extrêmement vaste. C'est pourquoi il a été volontairement limité à des angles d'étude précis, faisant appel à l'expérience des rédacteurs. La présence, au sein de notre comité, d'un représentant de chaque armée et de la gendarmerie, ainsi que d'un officier canadien, a permis d'enrichir la réflexion par la diversité et la confrontation des idées et des connaissances.

Toute cette étude est sous-tendue par la notion de réseau qui déjà bouleverse l'ordre de nos sociétés, mais dont la dimension sera encore plus considérable demain, puisque les réseaux auront fini d'envahir tous les espaces de vie. Mais qu'est-ce qu'un réseau ? La définition que nous avons retenue est celle donnée par l'Ingénieur en chef Gilles Polycarpe : « La globalisation économique, stimulée par la contraction de l'espace et du temps, annonce de nouvelles formes de pouvoir et d'organisation à l'échelle planétaire. Surplombant les frontières politiques, elles adoptent une morphologie de réseaux, assez semblables à de gigantesques filets parcourus par des flux de financement, d'informations, d'objets ou de savoir-faire élaborés. Souples et délocalisées, ces structures stratifiées produisent également de nouveaux paradigmes stratégiques qui inversent dans une large mesure, les concepts clausewitziens: la guerre économique, en réalité, n'en est pas une au sens traditionnel du terme ; dans l'espace temps des réseaux, compétition féroce et collaboration se voient par exemple étroitement mêlées » (*Vers l'émergence de structure planétaires de domination*-Annales des Mines, juillet-août 1994).

C'est donc instruit de ces indispensables précisions, que le lecteur pourra entamer la lecture de ces pages, qui tentent de déterminer l'avenir du militaire à l'horizon 2030.

## FICHE DE SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

### MONDIALISATION ET RESEAUX : QUELLE DÉFENSE ET QUEL SOLDAT POUR 2030 ?

Dans ce monde réticulé qui se prépare, les menaces évoluent. Les guerres de niche remplaceront les grands chocs interétatiques, et les richesses des nations évoluées circuleront sur des réseaux internationaux vulnérables. Les armées doivent se préparer aux missions qui en découlent : opérations spéciales et sûreté des réseaux. Elles disposeront pour cela d'une panoplie de nouveaux moyens, intelligents et fortement robotisés, multiplicateurs de force, absorbant et fournissant une information omniprésente et indispensable. Dans ce nouveau monde, point de salut sans une maîtrise parfaite des technologies vitales qui seront celles des capteurs, des armes à énergie, de l'informatique, des communications. Telle est la réflexion qui sous-tend la révolution dans les affaires militaires américaines.

La démassification des conflits et des échanges internationaux doit s'accompagner également d'une adaptation des structures des armées. La hiérarchisation complète ne sied plus aux guerres de niche et à l'éclatement des réseaux. Les soldats du futur agiront avec plus d'autonomie, en petits groupes. Il convient cependant de réussir une intégration harmonieuse de l'homme dans de gigantesques ensembles civilo-militaires fortement automatisés et interconnectés. Il devra y conserver la partie noble de l'intelligence, et s'insérer dans une organisation où l'automatisation restera respectueuse de son humanité. En particulier, il devra y conserver le temps de la réflexion stratégique.

### LE CONTRÔLE ET LA MAÎTRISE DES ESPACES TERRESTRES

Les Britanniques envisagent de réorienter les missions de leurs formations vers des actions para-militaires en soutien des unités de sécurité. Les nouvelles interventions concerneraient le crime organisé, le trafic de stupéfiants et le terrorisme international. Dans ce contexte, une réflexion sur le contrôle et la maîtrise des espaces terrestres s'impose.

Les interventions militaires pourraient s'inscrire dans un environnement profondément modifié. On devrait assister provisoirement à un affaiblissement des États et de l'ordre international en raison de la globalisation des systèmes et la déréglementation. Le contrôle d'espaces stratégiques devrait en être accru. Creusant les déséquilibres géographiques, cette déstructuration pourrait faciliter l'éclosion de menaces transnationales à caractère mafieux et terroriste. Pour les affronter, les forces de défense seraient désarmées si elles n'évoluaient pas.

Il s'agirait dans ce contexte d'adapter les conditions d'emploi des armées. Les engagements futurs devraient comprendre davantage des missions de surveillance-action par des unités prépositionnées dans les zones relevant de l'intérêt national. L'explosion des superficies à maîtriser exigerait de déployer un système planétaire associant un dispositif technique (satellite, radar, aérostats) et des personnels immergés dans les réseaux à contrôler et les zones urbaines à surveiller.

Ces modifications exigeraient notamment d'adapter l'outil militaire par une plus grande collaboration des forces de sécurité et de défense et un ajustement du cadre d'emploi des forces sans remettre en cause les capacités de projection-action traditionnelles.

## L'AUTODEFENSE TERRESTRE

Les mutations du contexte international dans lequel les acteurs sont de plus en plus non étatiques, la redécouverte de menaces transverses en remplacement d'une menace militaire unique et l'évolution des signes de la puissance du politico-militaire vers l'économique sont autant de facteurs qui conduisent à une substitution du concept de sécurité à celui de défense. Les *nouvelles menaces* du Livre Blanc sont actuellement les seules menaces réelles.

Dans cette perspective, l'évolution du concept militaire et l'apparition d'un secteur para-militaire à vocation sécuritaire est inéluctable. Chaque sphère de vie comprend ainsi sa composante de sécurité, visant à son auto-défense et dans laquelle le *militaire* futur a toute sa place. L'individu et l'organisation militaire évolueront : une structure moins pyramidale et plus transversale apparaît nécessaire. Les éléments para-militaire seront donc autant de *métastases* militaires dans la société, qui viseront moins la défense proprement dite, mais davantage à assurer la sécurité des différentes sphères de vie.

Si les moyens matériels de l'auto-défense existent déjà, qu'il s'agisse des armes non létales ou des nouvelles technologies de sécurité, il convient de les compléter par un arsenal juridique qui permette de déconcentrer la *contrainte légitime*.

C'est en redéfinissant sa place dans l'environnement sociétal futur, dans la perspective d'une sécurité globale, que le *militaire* se pérennisera et que l'utilité de forces armées se justifiera. A défaut, l'autodéfense terrestre sera prise en charge par de nouveaux acteurs - souvent privés- et le militaire verra son rôle limité à des opérations extérieures humanitairо-diplomatiques. Celles-ci semblent aujourd'hui valorisantes et enrichissantes, mais le resteront-elles et ne courront pas le risque de voir les militaires de demain chargés de tâches subalternes parce qu'ayant négligé l'espace national ?

## L'AUTODEFENSE DES RESEAUX CIVILS MARITIMES

La *maritimisation* du monde est un phénomène qui s'amplifiera dans l'avenir en raison de la globalisation de l'économie, mais aussi parce que le transport maritime demeurera sans concurrent pour le transport des charges lourdes. La caractéristique principale de ce monde maritime résidera dans la dispersion de son réseau de transport. Celui-ci est désormais pluri-centriste pour ses routes océaniques, mais aussi pluri-polaire pour ses ports. Cette situation a cependant pour inconvénient de multiplier les occasions de captation des richesses par la criminalité maritime. Ainsi, notamment en raison des inégalités de développement entre les pays connectés et ceux qui ne le sont pas, on peut prévoir que le retour actuel de la piraterie maritime n'est pas un épiphénomène, mais devrait s'affirmer encore dans l'avenir. Ce sera pour les peuples non réticulés un des moyens de capter une partie des richesses transitant au large de leurs côtes. Mais on peut imaginer aussi le développement d'autres formes de criminalité comme le *racket* maritime des réseaux par un chantage à la destruction.

C'est pourquoi les réseaux maritimes civils seront, demain, dans l'obligation de se défendre. Ils le feront avec leurs propres moyens parce qu'ils seront les seuls à connaître leurs ressources et leurs vulnérabilités, et en raison de l'imbrication extrême des économies de demain. L'autodéfense des réseaux maritimes pourrait prendre deux formes. D'une part elle

concernerait l'autodéfense du vecteur avec l'armement des navires de commerce. D'autre part le réseau pourrait se doter d'un moyen de défense privé, bénéficiant à tous ses *abonnés*, en créant un office international de lutte contre la piraterie en mer. Mais à n'en pas douter l'autodéfense des réseaux maritimes civils poserait un certain nombre de difficultés d'ordre juridique, comme la définition d'une notion unique de la légitime défense en mer, le problème de l'ouverture du feu dans la mer territoriale d'un Etat côtier ou la répression des crimes et délits commis en haute mer.

### **LA COHABITATION CIVILO-MILITAIRE, UNE EVOLUTION INEVITABLE**

Les forces armées étaient l'instrument privilégié des gouvernements pour résoudre leurs différends internationaux. Avec l'effondrement du Pacte de Varsovie la rivalité Est-Ouest a disparu. Notre monde multipolaire ne connaît plus le concept de l'ennemi absolu. Les Etats sont désormais victimes de nouvelles formes de conflits, de menaces et d'agression. La sécurité et la protection deviennent un problème sérieux pour les Etats et les entreprises privées autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, mais avec les contraintes budgétaires, la solution à ces malaises n'est pas évidente.

Dans l'avenir, la cohabitation civilo-militaire est inévitable. En France, la fin de la conscription fera naître une armée professionnelle à format réduit dans laquelle les civils seront bien présents. Dans la vie de tous les jours, l'augmentation des actes de violence contraindra l'Etat et les entreprises privées à coopérer dans le domaine civilo-militaire.

## MONDIALISATION ET RESEAUX : QUELLE DEFENSE ET QUEL SOLDAT POUR 2030 ?

### Résumé

*A bien des égards, l'époque que nous vivons présente une réelle rupture avec le passé. Nous commençons à peine à entrevoir les conséquences de la chute du mur de Berlin et de l'effondrement du bloc communiste. A la stratégie indirecte de la guerre froide succède une ère où l'interventionnisme de l'Occident, gendarme du monde et défenseur du droit démocratique, tente de maîtriser les incendies qui, dans une incertitude temporelle et géographique complète, surgissent aux quatre coins du monde. Cette liberté d'action retrouvée ne représente cependant qu'un aspect de la mutation qui s'opère sous nos yeux. La mondialisation des échanges et le règne sans partage de l'information, autoalimentés tous deux par l'extension inexorable des réseaux, apparaissent désormais comme des certitudes pour l'avenir de nos sociétés. Qu'ils soient maîtrisés, voire provoqués, par les tenants d'une compétition technologique et économique effrénée, ou simplement le résultat de son évolution incontrôlée, ces deux facteurs ont de fortes conséquences sur le champ d'action de la Défense.*

*Dans ce monde réticulé qui se prépare, les menaces évoluent. Les guerres de niche remplaceront les grands chocs interétatiques et les richesses des nations évolueront sur des réseaux internationaux vulnérables. Les armées doivent se préparer aux missions qui en découlent : opérations spéciales et sûreté des réseaux. Elles disposeront pour cela d'une panoplie de nouveaux moyens, intelligents et fortement robotisés, multiplicateurs de force absorbant et fournissant une information omniprésente et indispensable. Dans ce nouveau monde, point de salut sans une maîtrise parfaite des technologies vitales que seront celles des capteurs, des armes à énergie, de l'informatique, des communications. Telle est la réflexion qui sous-tend la révolution dans les affaires militaires américaines.*

*La démassification des conflits et des échanges internationaux doit s'accompagner également d'une adaptation des structures des armées. La hiérarchisation complète ne sied plus aux guerres de niche et à l'éclatement des réseaux. Les soldats du futur agiront avec plus d'autonomie, en petits groupes. Il convient cependant de réussir une intégration harmonieuse de l'homme dans de gigantesques ensembles civilo-militaires fortement automatisés et interconnectés. Il devra y conserver la partie noble de l'intelligence, et s'insérer dans une organisation où l'automatisation restera respectueuse de son humanité. En particulier, il devra y conserver le temps de la réflexion stratégique.*

\*

\* \*

Penser le futur est une tâche délicate à bien des égards, dès lors que l'on veut attribuer un minimum de sérieux à ses propos, tout en essayant d'échapper à un réalisme sclérosant. Un cinéaste peut sans conséquence donner libre cours à son imagination pour créer *la guerre des étoiles*. Un politologue, un économiste, un sociologue et a fortiori un militaire n'ont quant à eux pas le droit à l'erreur, car par essence les domaines auxquels ils touchent sont ceux qui conditionnent l'avenir de l'humanité toute entière. Pour façonner les armées à un horizon 2030,

la prospective requiert donc une méthode rigoureuse appliquée à des hypothèses réalistes au terme considéré.

Après la courte chimère du nouvel ordre mondial, unipolaire et bénéficiant des bienfaits d'une *pax americana*, une littérature abondante paraît depuis quelques années sur le thème de l'avenir de nos sociétés. Il est frappant de noter la convergence des conclusions vers les deux pôles que sont la mondialisation d'une part, et le règne sans partage de l'information d'autre part, autoalimentés tous deux par l'extension inexorable des réseaux. Qu'ils soient maîtrisés, voire provoqués, par les tenants d'une compétition technologique et économique effrénée, ou simplement le résultat de son évolution incontrôlée, ces phénomènes ont de fortes conséquences sur le champ d'action de la Défense. C'est pourquoi il importe, à quiconque s'intéresse à la définition des armées de demain, de s'interroger sur les moyens qu'elles devront déployer dans un contexte de sur-connectivité. Quels moyens certes, mais aussi pour quels hommes, sachant qu'en tout état de cause, les uns et les autres sont inséparables dans la recherche de l'efficacité militaire ?

## 1. Vers des sociétés de la troisième vague

### 1.1 Mondialisation et information : un Etat-nation mis à mal

La Défense en général, et les moyens à mettre à sa disposition, dépendent essentiellement de l'environnement dans lequel ils sont amenés à intervenir. C'est donc sur l'évolution du monde, d'un point de vue sociologique, relationnel et technologique, que doivent porter nos premières investigations.

Traiter un sujet aussi vaste déborde largement du cadre de notre étude. Il convient d'ailleurs de noter que nos centres d'intérêt, volontairement limités aux implications militaires, se situent en aval des réflexions sur l'ordre mondial à venir. Nous ne reviendrons donc que très brièvement sur la mondialisation et la prédominance de l'information, facteurs unanimement reconnus comme essentiels à l'horizon qui nous préoccupe. Aussi les prendrons-nous comme des théorèmes fondateurs. McLuhan ou Alvin Toffler outre-Atlantique, ou bien Alain Minc et Jean-Marie Guéhenno en France, mais aussi bien d'autres, les ont démontrés beaucoup mieux que nous ne saurions le faire. Nous nous contenterons donc de noter quelques traits saisissants et de poser la problématique qui en découle pour la Défense, à l'origine de ce que l'on a coutume d'appeler désormais la *révolution dans les affaires militaires* aux Etats-Unis.

La mondialisation des activités humaines représente un danger dans la mesure où, pour reprendre les termes de Philippe Moreau-Defarge, *loin d'appeler l'ordre, elle est porteuse d'anarchie*. En premier lieu, elle affaiblit les Etats-nations, seules entités en charge de l'ordre mondial. Sans aller jusqu'à prédire comme Jean-Marie Guéhenno la fin de la démocratie, il faut bien reconnaître que l'Etat gouvernant a déjà perdu une grande part de ses capacités à gérer les problèmes économiques et financiers. On peut craindre à juste titre que la mondialisation généralisée réduira sa souveraineté à une peau de chagrin, laissant sans contrôle des entreprises, des associations ou bien encore des organisations criminelles transnationales, développer leurs activités concurrentielles. Les Etats-nations ne sont plus des sanctuaires. Ils peuvent être attaqués de toutes parts, par des acteurs non nationaux insaisissables, presque anonymement. Dans ce contexte de marche forcée vers l'effacement des frontières (dans le sens d'une extraterritorialité des activités humaines), pour le compte de qui agiront les armées de demain ? Quels seront les intérêts vitaux d'un Etat par ailleurs fantomatique ? Où se situeront-ils sur la surface ininterrompue du monde ?

L'importance croissante de l'information dans ces sociétés postindustrielles, qu'Alvin Toffler désigne sous le vocable de *troisième vague*, amplifie quant à elle la problématique. Les nations les plus avancées créeront leur richesse grâce à la connaissance, véhiculée par des réseaux en permanente expansion et mutation, dans lesquels les liens s'établiront au gré de collaborations temporaires et intéressées. Considérons le cas d'un réseau informatique : les biens à protéger sont alors à la fois immatériels, codés, tronçonnés pour optimiser leur flux, chaque tronçon étant acheminé sur un support virtuel et choisi aléatoirement au gré des commutations, parmi des millions d'autres. Dans ces conditions, les richesses deviennent impossibles à localiser. Comment dès lors détecter les atteintes aux intérêts des Etats ? Comment identifier les agresseurs ? Quelle mesure répressive doit être prise à leur rencontre ?

L'extension de réseaux de toutes natures (commerciaux, financiers, culturels, de communications, d'associations...), à l'origine de cette *réticulation du monde* décrite par Philippe Forget et Gilles Polycarpe dans leur ouvrage *Le réseau et l'infini*, est à la fois le produit et le support de la mondialisation, et de la prédominance de la connaissance. Les interactions politiques et économiques entre les nations dominantes actuelles donnent, sur ce point, un pâle aperçu de l'avenir. Dans cette toile toujours plus dense de relations transnationales, les réseaux représentent à la fois la source de richesses et la vulnérabilité des Etats. La communication à outrance d'objets à forte valeur marchande et stratégique, qu'ils soient matériels ou non, conduit à un irrémédiable postulat : la défense des intérêts vitaux doit être globale, et se tourner vers la pérennité des échanges. Reprenons pour éclairer notre propos un exemple ayant trait à l'informatique, bien qu'elle ne représente qu'une fraction du champ d'application des réseaux. Comme le laissent présager les sites scandaleux de pornographie, de pédophilie ou d'idéologie néo-nazie sur *Internet*, l'absence de contrôle donne libre cours à toutes les dérives. Certains pays se sont déjà aperçus que, pour protéger leurs secteurs d'activités sensibles, il importe de définir un cadre juridique et un organisme de police universels, en d'autres termes les mutations futures du droit international et des forces armées. De plus, si tant est que, comme le préconise Alvin Toffler, « les hommes font la guerre (et la contre-guerre) comme ils créent des richesses », alors les militaires sont décidément destinés à lutter contre l'utilisation hostile des réseaux en développant les leurs. Nous en arrivons dès lors au centre de nos préoccupations. Quels réseaux doivent-ils mettre en oeuvre dans un monde *réticulé* ?

## 1.2 Une évolution des menaces

Il convient, dans un premier temps, de rappeler, reprenant les propos d'Alvin Toffler, qu'aux côtés des nations les plus évoluées, fortement impliquées dans l'utilisation des réseaux, subsisteront pendant longtemps des nations de la *première* et de la *seconde vague*, agraires et industrielles. Le monde sera à nouveau partagé en deux blocs : celui des *connectés* et celui des *non connectés*. Sur le plan militaire, cette nouvelle bipolarisation se traduira par la persistance de menaces traditionnelles, mais aussi par l'émergence de menaces nouvelles compromettant les échanges réticulés.

La défense contre les menaces traditionnelles conduit à maintenir une capacité de combat, en mesure de frapper des objectifs de tous types. Le cas d'un conflit armé entre états n'est pas à exclure pour l'avenir. Il suffit pour s'en convaincre de considérer la quantité de revendications territoriales brandies sur la quasi-totalité du globe. Cependant, la remise en question des frontières existera surtout au travers des velléités d'indépendance affichées par de nombreuses minorités. Ce nouveau facteur de friction constitue le champ des opérations humanitaires ou de maintien de la paix. Alvin Toffler les qualifie de *guerres de niche*. Elles deviennent de plus en plus fréquentes et s'inscrivent dans le futur alors que, opinions publiques

et sentiments démocratiques aidant, l'éventualité d'une déflagration de grande amplitude devient fortement improbable. En outre, les deux types d'acteurs gouvernementaux, *connectés* ou *non connectés*, pourront être défaits sans projection de forces démesurées. Les moyens technologiques à venir, fortement robotisés, autonomes et délocalisés, donc prépositionnés, rendront les flux logistiques massifs inutiles. Le coût de telles opérations, en tout état de cause, sera prohibitif dans le contexte budgétaire que nous connaissons et qui, n'en doutons pas, perdurera. En revanche, les *guerres de niche*, d'intensité limitée, seront très probablement nombreuses. Comme l'ont montré plusieurs opérations récentes, elles sont plus délicates à mener à bien, dans une ambiance de guerre civile où des adversaires mal définis exploitent la vulnérabilité des populations locales, ou bien encore la neutralité et la limitation du nombre des victimes imposées aux forces de paix. Les moyens militaires traditionnels se sont déjà avérés inadaptés. Peut-on lancer des missiles coûteux et dévastateurs sur une poignée de tireurs isolés en zone urbaine ? Notons enfin que de nouvelles formes d'opérations, directement liées à la réticulation du monde, ne tarderont pas de prendre toute l'importance que laissent apparaître les problèmes actuels de lutte contre la prolifération, le terrorisme, la drogue ou le piratage informatique. Elles s'étendront rapidement à la protection des flux de valeurs monétaires, de marchandises et d'informations, véhiculés sur des réseaux de plus en plus denses, aux noeuds et aux liens vulnérables. Il convient de considérer sérieusement cette évolution majeure des menaces. Malheureusement, les prévisions d'équipement des forces à long terme se fondent toutes sur le concept en sursis de l'*overland battle*...

## 2. La Révolution dans les affaires militaires américaines

### 2.1 Une course contre la montre

C'est en particulier le cas de la *révolution dans les affaires militaires américaines*. Elle prend certes en compte les progrès considérables que connaîtront rapidement les domaines essentiels du renseignement, de la coordination des opérations et des armements intelligents. Mais elle n'explore pas pleinement la panoplie des risques à venir, et se limite au choc entre Etats. Elle prône que la supériorité sera acquise pour celui qui possédera une connaissance parfaite du volume de combat, que de nombreux auteurs anglo-saxons appellent la *Dominant Battlefield Knowledge*. Pour plus de détails, le lecteur pourra se reporter aux éditions du *Directorate of advanced concepts* de la *National Defense University* de Washington DC. Nous rappellerons pour notre part que ce concept vise à garder l'initiative en conduisant des actions quasi instantanées avant que l'adversaire ne puisse mener à bien les siennes. Il s'étend à des aspects aussi divers que la reconnaissance automatique de cibles, la détermination précise du dispositif et des réseaux adverses, la programmation des missions en temps réel, ou bien encore l'évaluation sans ambiguïté des dommages causés à l'ennemi. Des réseaux de senseurs de nouvelle génération apporteront une vue complète et continue du champ de bataille. Il s'agit de connaître parfaitement la disposition, la localisation, la taille, la nature et les mouvements de tous les éléments de forces. Cette situation doit ensuite être exploitée instantanément pour désigner les cibles menaçantes et assigner les armes les plus adaptées pour les neutraliser. Une telle vision impose de développer le successeur des systèmes C4I, un *système de systèmes* fortement informatisé, modulaire, rapidement déployable, répondant aux besoins de renseignement, d'aide à la décision et de feu précis. Il distribuera en temps réel les informations non seulement aux décideurs, mais aussi, de manière horizontale, à chaque soldat, chacun puisant dans le réseau ce qui lui est utile. De fortes capacités de fusion et de synthèse accéléreront le processus de décision pour frapper la cible la plus vitale pour l'ennemi, au bon moment, avec une probabilité quasi certaine de destruction. James Herzlett, dans son article *Just-in-time Warfare*, défend cette course contre la montre.

## 2.2 La complicité technologique

Traduction d'un réseau complexe pilotant des sous-réseaux spécialisés fortement interconnectés, ce *système de systèmes* n'est pas une vue irréaliste d'esprits rêveurs. Déjà, toute une panoplie de capteurs permet de détecter des signaux très divers : électromagnétiques, électro-optiques, infra-rouges, gradients de pression ou de gravité, émanations chimiques... Ils sont capables de signaler des tirs d'artillerie, la présence de véhicules ou de personnes. Les perfectionnements qui interviendront d'ici l'an 2030, notamment la miniaturisation des composants, l'augmentation des portées de détection et le perfectionnement des logiciels de fusion de données et d'identification de cibles, permettront de larguer sur le champ de bataille des centaines de minicapteurs bon marché, complémentaires et interconnectés, à partir de missiles tirés à distance de sécurité, ou bien encore de les répartir sur une myriade de drones et de micro-satellites.

Une réponse instantanée n'est cependant concevable qu'avec des armes d'une nouvelle génération. En effet, malgré leur possibilité de tir à distance, celles que nous utilisons à l'heure actuelle présentent des coûts et des délais de réaction prohibitifs. De nombreuses nouveautés sont prêtes à sortir des bureaux d'étude. A l'horizon qui nous concerne, on pense à des mines intelligentes reconnaissant et détruisant la cible à distance (projet WAM), à une artillerie à très longue portée mettant en oeuvre des canons électromagnétiques ou chimiques, à des armements laser associés à des satellites porteurs ou réflecteurs. Il sera possible d'utiliser des drones ou des ballons fonctionnant à l'énergie solaire et capables de voler pendant des milliers d'heures à haute altitude pour intercepter des missiles tactiques (projet Raptors). Comme le signale en outre Alvin Toffler dans *Guerre et Contre-guerre*, il existe déjà un moteur électrique de moins d'un millimètre cube, alimenté par un micro-microphone transformant le son en électricité. On envisage ainsi sérieusement de constituer et de larguer des essaims de robots miniaturisés qui, semblables à une colonie d'insectes, seraient dotés d'une intelligence modeste leur permettant, outre de se mouvoir, de réaliser une fonction simple. Par une interconnexion intense avec leurs voisins, ils pourraient cependant accomplir des missions élaborées de surveillance de zone, de détection nucléaire, biologique ou chimique, de destruction de capteurs et de systèmes informatiques ennemis. Enfin, le projet SIPE du Laboratoire de Génie Humain de l'Armée de terre américaine à Aberdeen dans le Maryland, laisse entrevoir l'équipement du combattant sur le terrain. Il sera doté d'un ensemble intégré, assurant sa protection NBC, comprenant des moyens de communication, des lunettes de nuit, un collimateur de pilotage, une visée automatique par suivi de l'oeil et asservissement du fusil, et un costume exosquelettique lui permettant de faire des bonds immenses. Il pourrait s'adjoindre à cet ensemble une panoplie d'armes non létales plus adaptées aux conflits de basse intensité (armes à ultrasons donnant des nausées, agents calmants, lasers aveuglants...). On peut bien entendu toujours prétendre que bon nombre de ces projets ne verront jamais le jour. Il faut cependant noter qu'ils seront tous réalisables technologiquement dans quelques années, ce qui lie leur avenir à la seule volonté humaine de les voir se concrétiser. Ils ont le mérite de montrer la réticulation et la robotisation inévitables des systèmes de forces, parallèles à celle que connaissent nos sociétés. Enfin, ils témoignent de l'importance croissante d'une quatrième dimension apportée au champ de bataille : *le temps*. Nous y reviendrons.

Au-delà du triptyque traditionnel renseignement-décision-frappe, l'utilisation d'un *système de systèmes* évolué, sur le champ de bataille, pose le problème de sa protection, source des mesures, à la fois offensives et défensives, que l'on regroupe souvent sous le vocable de *guerre de l'information*. Dans ce domaine, il faut reconnaître que beaucoup de choses ont été

dites, qui ont peu d'arguments pour s'affirmer, notamment pour ce qui concerne les luttes dans le cyberspace. Cependant, certaines formes d'action apparaissent comme vitales pour l'avenir. On peut par exemple citer les luttes pour l'intégrité de l'information, celles pour l'acquisition du renseignement, la guerre électronique, et les actions psychologiques s'appuyant largement sur les médias. La question qui se pose est celle de la cohérence de toutes ces formes d'action. Constituent-elles une entité nouvelle à part entière du combat, nécessitant l'émergence de *guerriers de l'information* ? Offrent-elles de nouveaux modes d'action ? Faut-il créer un corps spécialisé ? La domination de l'adversaire est-elle possible dans ce domaine ? La supériorité est concevable, une force pouvant avoir un meilleur accès aux renseignements, une plus grande intégrité de ses systèmes ou une aide à la décision plus performante. La suprématie a beaucoup moins de sens, car on imagine mal le moyen d'empêcher tout transfert de l'information chez l'adversaire. Constitue-t-elle un objectif militaire comme la suprématie aérienne ou maritime ? Telles sont quelques unes des questions que se posent de nombreux auteurs, comme Martin C. Libicki de la National Defense University de Washington DC, dans *What is Information Warfare* ?

### 2.3 Répondre aux nouvelles menaces

On peut cependant reprocher à cette vision de l'avenir le fait qu'elle se contente de perfectionner l'*overland battle*, sans tenir compte des nouvelles formes d'atteintes aux intérêts communautaires. Appliqué lors du conflit du Golfe, ce concept est à la jonction de la *deuxième* et de la *troisième vague*. Il met en oeuvre les forces de destruction massives de sociétés industrielles dans le cadre de conflits de grande ampleur. En revanche, il a intégré l'idée d'une guerre technologique et *chirurgicale*. Pour être complète, toute approche de l'avenir se doit cependant d'envisager l'évolution inéluctable vers des conflits de basse intensité et de nouvelles menaces spécifiquement liées au développement des réseaux transnationaux. Comment donc appréhender ce nouvel éventail de risques ?

La *guerre de niche* peut sans aucun doute bénéficier des recherches précédemment évoquées. La connaissance parfaite du dispositif et des opérations adverses, par l'utilisation d'un réseau dense de capteurs robotisés, apparaît en particulier comme une évidence. Dans ce type de conflit cependant, les imbrications politico-militaires s'ajoutent à l'utilisation de modes d'action adverses non traditionnels : terrorisme, guérilla, prises d'otages civils ou militaires, génocides, actions désespérées de fanatiques... Tout s'accorde pour augmenter la part de l'imprévu. Dans ces conditions, le *système de systèmes* présente de nombreuses failles. Il permet certainement d'automatiser largement le niveau *tactique* d'un combat classique, au sens de l'*overland battle*. Mais il s'accommode mal du niveau *stratégique* et des *opérations spéciales* qui deviennent monnaie courante. Cette lacune est d'ailleurs inhérente à sa conception : l'intelligence artificielle permet certes de reconnaître de mieux en mieux et de détruire des cibles isolées ou multiples, mais seulement dans la mesure où elles ont été préalablement identifiées et apprises aux calculateurs. Cette connaissance *a priori* se retrouve notamment dans les règles appliquées aux moteurs des systèmes experts, ou dans les exemples présentés aux réseaux de neurones pendant leur phase d'apprentissage. Quel que soit le degré de perfectionnement des logiciels, à situation donnée, leur réponse reste largement systématique et répétitive. Comment des logiciels d'aide à la décision sauraient-ils évaluer les répercussions de nouveaux modes d'action, les intégrer et adopter une riposte appropriée, en tenant compte de règles d'engagement décidées pratiquement au cas par cas ? Comment des robots pourraient-ils détecter des menaces essentiellement liées aux réactions psychologiques de l'adversaire ? Comment pourraient-ils négocier avec le ou les partis adverses ? En somme, l'ordinateur peut difficilement remplacer la capacité d'adaptation, d'interprétation et de

décision de l'homme. Des assistants automatisés déplaçables pourront lui fournir les renseignements de proximité dont il a besoin, ou bien encore assurer son autoprotection. Mais en tout état de cause, il restera le maillon intelligent du *système de systèmes*, et en tant que tel, il devra conserver le pouvoir décisionnel principal, celui qui influe sur le niveau stratégique.

Les réseaux internationaux présentent quant à eux des spécificités qui les démarquent des précédents. A la concentration des moyens sur le champ de bataille, ils opposent une importante dilution. En outre, ils sont essentiellement civils, et par là même, ils n'ont pas été mis en place par les militaires. Leur topologie est donc bien moins connue, voire impossible à déceler en temps réel, puisqu'en perpétuelle mutation. Par-delà les frontières des sociétés postindustrielles, de nombreux acteurs, qu'ils soient gouvernementaux ou non, développent des liens de plus en plus serrés, et gagnent à la fois en sécurité et en vulnérabilité. La distribution de leurs implantations, de leurs activités et de leurs échanges, les protège contre une faillite ou une atteinte globale. En revanche, la multitude des points d'entrée qu'ils offrent à un adversaire mal intentionné les rend vulnérables au piratage des biens ou des connaissances, à l'info-terrorisme et à son cortège de virus, de destructions et de détournements. La maîtrise de l'information consiste ici essentiellement à protéger ses richesses contre des atteintes multiples, variées, délocalisées, anonymes et discrètes. Au niveau des effets, il s'agit donc essentiellement d'une mission de sûreté, qui dans une large mesure repose sur l'autosurveillance et l'automutation des réseaux eux-mêmes. Ils sont seuls à connaître leur propre configuration. L'arrestation des acteurs, ces *info-terroristes* que les anglo-saxons appellent *hackers*, demandera quant à elle l'intervention humaine. Elle ne pourra être menée à bien que dans le cadre d'une coopération internationale, au sein d'une alliance aussi large que possible. Ces particularités posent de nouveau de nombreux problèmes. On peut s'interroger dans un premier temps sur la part que les militaires doivent prendre dans la défense de réseaux fonctionnant essentiellement au profit d'organismes privés. Cette question rejoint celle que nous avons déjà soulevée, et qui concerne l'identification des intérêts vitaux d'une nation. Les forces militaires sont à ce jour considérées comme un instrument de l'extrême, au service d'un Etat. Nos démocraties ne peuvent y faire appel que lorsqu'elles subissent une agression caractérisée mettant en péril leurs intérêts majeurs. Où s'arrêteront-ils dans un monde réticulé, basé sur des échanges transnationaux ? L'absorption d'une entreprise par un groupe étranger constitue-t-elle une agression ou bien relève-t-elle des simples règles commerciales ? La protection des richesses et l'intégrité des données sont-elles de la compétence du militaire, de la police ou des entreprises qui les génèrent ? On voit très bien que, inéluctablement, le rôle des armées devra être redéfini clairement. Il conviendra de spécifier notamment le niveau de l'agression qui justifiera de les solliciter, en préservant le caractère exceptionnel de leur intervention. Car elles sont et doivent rester des remparts contre le paroxysme, au service d'intérêts communs.

### **3. Vers des armées de la troisième vague**

*Réticulation, système de systèmes, guerres de niche et de l'information*, ce futur qui sonne déjà à notre porte marque une rupture franche avec le présent. L'explosion technologique que nous connaissons a d'ores et déjà changé les principes de la guerre, en particulier pour ce qui concerne la conduite des opérations. Nous n'en avons pas encore assez clairement saisi l'ampleur pour dépasser le stade des réformes et influencer profondément sur les structures, les moyens et la formation au sein des armées. Quelles sont les grandes directions vers lesquelles il convient de se tourner ? Les enjeux sont liés à trois facteurs essentiels que nous avons déjà mis en évidence : la gestion optimale de l'information, la robotisation et la place du militaire dans des systèmes fortement automatisés. Tous trois tiennent en particulier à

l'architecture des réseaux qui, dès aujourd'hui, étendent leurs mailles à tous les secteurs d'activités.

### 3.1 Gestion de l'information

Comme nous l'avons évoqué précédemment, tous les réseaux, qu'ils soient civils ou militaires, demandent à être protégés. Dans le monde réticulé qui nous attend, la mission de sûreté devient donc prépondérante. Elle nécessite dans un premier temps de détecter les dysfonctionnements et d'évaluer leur impact. Cette remarque peut s'illustrer par les messages de télémaintenance ou de contrôle d'erreur des réseaux de communication numériques, qui, les premiers, ont procédé à un suivi en temps réel des flux qu'ils véhiculent. Elle ne s'attache cependant pas à ce cas particulier. De multiples acteurs indésirables, espions ou terroristes, utiliseront l'intrusion, la déception, la falsification, l'écoute, des bombes virtuelles ou réelles pour s'attaquer aux flux de richesses ou aux réseaux physiques qui les supportent. La détection de ces guerriers d'un nouveau genre demandera rapidement d'accroître les messages parallèles et les points de contrôle destinés à la protection, à la surveillance, à la remise en état des biens et à la reconfiguration des voies d'acheminement. Sur le théâtre d'opération, le militaire aura les mêmes besoins, qu'il soit chef dans son poste de commandement ou soldat, face au danger, en première ligne. L'importance des capteurs doit donc absolument être proclamée et reconnue. Ils devront donner une information sûre, chaque fois qu'elle est requise et, selon une formule chère aux aviateurs, en tous lieux, en tous temps, de jour comme de nuit. Force est de constater qu'en la matière, les investissements qui sont consacrés à ce secteur d'activités sont insuffisants pour préparer l'avenir.

Mais, malgré un professionnalisme poussé, le militaire ne pourra en temps réel faire l'amalgame de milliers de capteurs. Il s'agit donc également de perfectionner les logiciels de traitement, de fusion et de synthèse des données, afin qu'il ait en face de lui un nombre limité d'informations utiles. Le problème ne consiste pas à *compresser* physiquement l'information sans en réduire le sens, comme l'implique la volonté actuelle d'obtenir une *situation globale*. Le chef en particulier ne peut pas tout savoir, et il serait même néfaste qu'il sache tout, puisqu'en divisant son attention, il consacrerait moins de temps à ce qui est important. Il convient donc de lutter contre cette tendance nouvelle qui tend à vouloir tout lui présenter médiocrement, plutôt qu'à bien lui rapporter ce qui est de son niveau. La tentation est grande, compte tenu des possibilités croissantes des communications. L'homme de demain ne disposera cependant pas de capacités d'intégration supérieures à celui d'aujourd'hui. Cette notion de tri de l'information est profondément liée cette *quatrième dimension* que nous avons déjà évoquée : *le temps*.

### 3.2 A chacun sa place

L'homme n'est pas fait pour le temps réel. La conception américaine veut le confiner à un rôle de robot parmi tant d'autres au sein du réseau, à lui attribuer des actions où certes il mettrait en exergue son habileté, mais peu sa réflexion. Le militaire du futur ne peut succomber à la mode du *Game Boy* et de la *Nintendo*. Il doit garder la maîtrise des événements. Pour cela, il faut lui dégager le temps de mettre en oeuvre son intelligence. D'ailleurs, la vitesse de réaction n'est pas partout nécessaire. Elle l'est certainement au niveau tactique, beaucoup moins au niveau stratégique. On peut donc imaginer que le réseau sera son assistant fidèle, chargé du temps réel. Il prendra à son compte toutes les tâches répétitives, en activant des robots simples, spécialisés dans la reconnaissance, la surveillance, voire même la destruction,

tant que les règles d'engagement sont établies et respectées. Il agira ainsi par strates successives, où la complexité croissante sera gommée avant d'être présentée à l'homme, qui pourra alors suivre l'évolution générale et l'infléchir en cas de besoin. En revanche, chaque fois que la situation sort du cadre des tâches répétitives enseignées au réseau, il importe que l'homme en soit informé. Il s'agit donc pour lui de disposer d'une vue synthétique, montrant les rapports de forces relatifs et leur évolution, et l'alertant des actions imprévues que le réseau n'a pu traiter par lui-même. Dans ce cadre, on retrouve donc une notion de hiérarchie. A l'opposé de toute organisation classique des réseaux, décentralisée et horizontale, le *système de systèmes* ne doit pas se constituer en juxtaposant des acteurs, humains ou robotisés, puisant dans des serveurs les informations qui leur sont nécessaires. Au risque de surinformation par absence de tri, déjà observé dans les grands réseaux de notre temps, s'ajoute la nécessité de garder la maîtrise de la réflexion humaine. De là celle d'une hiérarchisation.

S'agira-t-il pour autant d'une hiérarchie purement verticale, similaire à l'organisation clauzewitzienne de nos armées actuelles ? Cette structure est vraisemblablement trop opposée à celle des réseaux pour apporter une efficacité optimale. Pour ce qui nous concerne, il s'agit de garder une certaine stratification, sans perdre pour autant les avantages liés au libre accès à l'information et à la robotisation. Il convient également de conserver à chacun son espace de responsabilité, associé à un temps de réflexion et à un tri approprié des informations. Ces contraintes dessinent les contours d'une structure hybride, ensemble interconnecté à la fois horizontalement et verticalement.

Une telle organisation implique l'existence d'entités élémentaires. Notons dans un premier temps que, dans une société de la troisième vague, ces dernières seront de taille plus réduite que celle des unités que nous connaissons aujourd'hui. Cette caractéristique n'est d'ailleurs qu'une apparence. Le nombre d'hommes sera certes limité, mais ils bénéficieront du support d'un ensemble de moyens, réseaux et robots, qui constitueront des *multiplicateurs de force*, pour reprendre un qualificatif déjà attribué aux systèmes de commandement actuels. La guerre de niche mettra en avant des troupes très entraînées, qui se matérialisent déjà dans les forces spéciales. Une unité ressemblera à un commando, qui aura la maîtrise de robots de proximité, aux capacités diverses, déplaçables sur les zones à risques. Il sera doté d'un espace d'autonomie et de responsabilité, tant sur le terrain qu'en matière de décision, et disposera de moyens perfectionnés pour échanger des informations avec le reste du système de systèmes et bénéficier de son support.

### 3.3 Une affaire de spécialistes

Pour ce qui concerne la protection des réseaux transnationaux, il est fort probable que les nouvelles missions données aux militaires en la matière entraîneront leur forte imbrication dans le milieu civil. Que seront donc ces soldats d'un nouveau genre ? Relativement isolés, ils seront en contact avec leurs homologues et avec leur hiérarchie par l'intermédiaire d'un réseau qui intégrera l'ensemble de leurs actions, fortement interdépendantes, et au sein duquel ils puiseront les informations nécessaires à leurs enquêtes. Ils disposeront eux aussi d'un certain domaine de responsabilités, et seront coordonnées à un échelon supérieur. Pour eux, l'espace ne signifiera cependant pas grand chose, tant leur activité sera délocalisée (réseaux transnationaux, agresseurs de toutes sortes pouvant frapper de n'importe où). On peut cependant se raccrocher à l'idée qu'ils opéreront aussi dans un cadre matriciel. Verticalement, ils pourront être chargés de la protection d'un réseau particulier. Horizontalement, ils pourront chercher à neutraliser un agresseur qui s'attaque à plusieurs réseaux. En tout état de cause, une unité sera ici un ensemble de spécialistes du droit international, des communications et de la sécurité informatique. Une formation poussée dans ces domaines s'impose au sein des armées.

Aux Etats-Unis, elles sont déjà dotées d'un nombre important de juristes, et commencent à se demander s'il ne serait pas en outre opportun pour elles de créer un *Information Corps*.

\*

\* \*

La prospective n'a certes qu'une valeur a posteriori. Elle doit résister à l'expérience, s'affiner au fil du temps. Elle ne dispose pas des modèles élaborés du météorologue sur lesquels s'appuyer. Elle a besoin de concrétisation, ne serait-ce qu'au travers d'une convergence d'idées. Elle relève avant tout de la conviction, et de la volonté de rompre avec le présent lorsque des signes suffisamment forts, unanimement reconnus, dessinent les contours d'un futur probable. La mondialisation des activités humaines et le règne sans partage des réseaux, qui sont en train de s'opérer devant nous, sont à nos yeux de ceux là. Plus forts que des tendances, ils marqueront à brève échéance une véritable révolution, qu'il convient d'intégrer dans les études à long terme sur les modèles d'armées. Notre but consistait avant tout à tirer un signal d'alarme, et à témoigner des réflexions qui, déjà, ont cours ailleurs. Les nations qui pensent le futur, en y consacrant l'énergie et les moyens humains et financiers nécessaires, parviennent souvent à en façonner les grandes lignes. Dans un monde interconnecté, mû par des réseaux omniprésents et des coalitions militaires et économiques en expansion, elles entraînent en effet les autres dans leur sillage. Elles créent les normes et l'uniformité, drainée par la contrainte de l'interopérabilité, se développe bon gré, mal gré. La passivité pourrait dès lors nous imposer de prendre le train en marche. Certes, les conséquences sur l'organisation des armées et sur la politique d'acquisition des matériels sont toujours discutables, tant les solutions ne sont jamais uniques, et l'appréhension du changement est difficile à surmonter. Néanmoins, au terme de cette brève étude, nous avons la conviction que très vite, la défense devra s'impliquer profondément dans le monde des réseaux, et y trouver la place du soldat de demain. Nous souhaitons ardemment que ces quelques réflexions contribuent à dissiper ce que d'aucuns appellent déjà le *brouillard de la guerre*.

Le Lieutenant-colonel (Air) Serge DUVAL

## LE CONTROLE ET LA MAITRISE DES ESPACES TERRESTRES

### Résumé

*Les Britanniques actuellement envisagent de réorienter les missions de leurs formations vers des actions para-militaires en soutien des unités de sécurité. Les nouveaux champs d'intervention concerneraient le crime organisé, le trafic de stupéfiants et le terrorisme international notamment. Dans ce cadre, une réflexion sur le contrôle et la maîtrise des espaces terrestres s'impose.*

*Les interventions militaires à moyen terme pourraient s'inscrire dans un environnement profondément modifié. On devrait assister provisoirement à un affaiblissement des Etats et de l'ordre international en raison de la globalisation des systèmes et la déréglementation. Le contrôle d'espaces stratégiques devrait en être accru. Creusant les déséquilibres géographiques, cette déstructuration pourrait faciliter l'éclosion de menaces transnationales à caractère mafieux et terroriste. Pour les affronter, les forces de défense seraient désarmées si elles n'évoluaient pas.*

*Il s'agirait dans ce contexte d'adapter les conditions d'emploi des armées. Les engagements futurs devraient comprendre davantage des missions de surveillance-action par des unités prépositionnées dans les zones relevant de l'intérêt national. L'explosion des superficies à maîtriser exigerait de déployer un système planétaire associant un dispositif technique (satellite, radar, aérostats) et des personnels immergés dans les réseaux à contrôler et les zones urbaines à surveiller.*

*Ces modifications exigeraient notamment d'adapter l'outil militaire par une plus grande collaboration des forces de sécurité et de défense et un ajustement du cadre d'emploi des forces sans remettre en cause les capacités de projection-action traditionnelles.*

\*  
\* \*

A l'issue du prochain scrutin national, le gouvernement britannique pourrait avoir à traiter un rapport extrêmement sensible. En effet, l'armée envisage d'étendre l'éventail de ses missions opérationnelles à la lutte contre le crime organisé, au trafic de stupéfiants et au terrorisme international. Elle coopérerait plus étroitement avec les services de police et de douane et apporterait son concours au contre-espionnage militaire. Ce virage outre-Manche ne devrait pas demeurer isolé à l'avenir. Le développement de tendances lourdes et convergentes pourrait occasionner des démarches voisines dans d'autres pays. On assiste, en effet, à la naissance de nouvelles menaces transnationales qui bénéficient de l'affaiblissement des Etats et de la disparition de la bipolarité internationale. Leurs spécificités gênent, en outre, considérablement les organisations chargées de les combattre. Situées hors du cadre juridique traditionnel, elles laissent les démocraties désarmées. Aussi, une réflexion est souhaitable. La maîtrise et la défense des espaces terrestres par les forces armées doivent être envisagées sous le prisme de ces nouvelles réalités. Accroissant le champ d'application de l'armée de terre au domaine paramilitaire, ces engagements terrestres d'un nouveau type exigeraient des adaptations de l'outil dans ses missions et son organisation.

## 1. UN ENVIRONNEMENT MODIFIE

Les interventions militaires à moyen terme devraient s'inscrire dans un environnement profondément remodelé comprenant trois évolutions majeures. Ces transformations concernent l'espace terrestre, les menaces et l'outil de défense.

Les Etats-nations comme la France pourraient être confrontés à une kyrielle de mouvements déstabilisateurs qui provoqueraient leur fragilisation. Le XXI<sup>e</sup> siècle, qui a débuté en 1989, devrait être celui des relations (et des confrontations) sud-sud. Ce déplacement du centre de gravité des crises perturbera l'ordre international et notamment de nombreux Etats en Afrique, en Asie et même en Europe. La remise en cause des frontières, leur porosité croissante devraient occasionner la déstructuration de nombreuses entités politiques. A cette désagrégation pourrait s'ajouter une vulnérabilité accrue des sociétés en raison d'un développement des échanges, de l'industrialisation et de l'urbanisation. Les sociétés de demain seront scandées par les rythmes des flux économiques, humains et d'informations. Dans une logique de déréglementation, de globalisation et d'externalisation du processus de production, les axes de communication (routiers ou satellitaires) seront capitaux et leur interruption catastrophique. Cette évolution économique qui est déjà bien amorcée, serait couplée à une explosion de l'urbanisation et notamment à une multiplication des mégalopoles multimillionnaires. Enfin, l'exploitation accrue des ressources devrait provoquer de graves crises écologiques et justifier une volonté croissante de contrôle des gisements non utilisés. N'est-on pas en train de s'apercevoir que la technique permet aujourd'hui de consommer jusqu'à raréfier des richesses qui paraissaient jusqu'à présent inépuisables comme la forêt, les sols, l'eau ou l'atmosphère ? Qu'en sera-t-il lorsque plus de deux milliards de chinois et d'indiens accéderont, d'ici à deux décennies, au mode de vie occidental ?

Ces mutations devraient accroître les déséquilibres géographiques. Une fracture évidente dissociera les zones de passage et de flux qui seront intégrées dans des ensembles plutôt organisés et des espaces enclavés et marginalisés qui représenteront des zones de désordre voire de chaos. Ainsi, l'hétérogénéité déjà grande des espaces terrestres se renforcerait. D'un côté, on pourrait observer une zone très vaste, sans ressources, peu peuplée et abandonnée par les pouvoirs publics et les forces de sécurité. De l'autre, s'érigeraient des constellations urbaines localisées sur les côtes maritimes dont l'ampleur du peuplement et l'anarchie du développement pourraient les rendre difficiles à contrôler. Entre les deux, des îlots de valorisation seraient centrés sur une activité économique, plus ou moins administrés et reliés par des axes non surveillés. Au plan militaire, cette situation accroîtrait l'étendue des zones à maîtriser et compliquerait leur quadrillage. Elle nécessiterait dans les espaces abandonnés d'augmenter les capacités de surveillance passive et de développer la mobilité d'intervention. Dans les zones sururbanisées, le contrôle serait plus complexe et exigerait à l'évidence de choisir des secteurs d'application des efforts.

Les lézardes qui fragilisent les structures d'ordre et d'organisation (Etat, nation, traités et instances internationales...) héritées du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle risquent de s'amplifier que ce soit dans les pays du sud ou dans une moindre mesure dans les Etats occidentaux. Ce développement futur des zones grises, abondamment évoqué par les prospectivistes, résulterait d'une multiplication de crises dues à des menaces protéiformes. Rappelons-en les caractéristiques principales. La fragmentation de nombreux espaces établis provoquerait à l'évidence le développement de menaces intra-étatiques, non militaires et potentiellement stratégiques. Ces foyers de désordre s'intégreraient et s'organiseraient progressivement dans une dimension globale, spatiale et structurelle. Ces menaces transverses se caractériseraient par leur transnationalité, leur déterritorialité, leur ampleur planétaire et leur logique de réseaux.

D'ores et déjà, on peut affirmer que le terrorisme, les trafics de stupéfiants, la criminalité mafieuse mais également des flux migratoires massifs sont entrés dans ce processus. Ce constat prospectif entraîne des conséquences sur l'appréhension de la menace terrestre qui, au plan militaire, débouche sur la détermination d'adversaires et même d'ennemis. Tout d'abord, on devrait assister à une imbrication accrue entre les forces militaires, paramilitaires et non-militaires par le biais des compromissions et bienveillances de tous ordres. L'utilisation systématique des populations civiles, des femmes et des enfants, serait également généralisée dans les modes opératoires de ces organisations. Ainsi, il serait de plus en plus difficile d'identifier les forces en présence et de jauger la gravité de la menace.

D'un autre côté, on ne peut passer sous silence les disparités croissantes que recèleront les outils de défense. Dans les pays développés, la course à la technologie se poursuivra et accroîtra la responsabilité du militaire qui la met en oeuvre. La professionnalisation dont la mise en place semble s'opérer progressivement devrait se généraliser. Elle s'accompagnerait d'une baisse significative des effectifs et simultanément d'une augmentation relative de la charge logistique et de commandement. Parallèlement, l'accent mis sur l'objectif « zéro mort » devrait être maintenu. Ces traits rapidement brossés attestent d'un confinement de l'action militaire à l'avenir. L'opération de demain s'apparentera à une intervention chirurgicale puissante en bénéficiant d'une supériorité technologique incontestable contre un ennemi identifié et localisé. Ce reformatage, dans un contexte de forte contrainte budgétaire, rendra plus crucial encore le choix des objectifs politiques et des buts militaires des gouvernements. A l'opposé, les autres Etats devraient garder, pour quelque temps encore, des armées d'effectifs proportionnellement élevés, moins bien équipées, et dont le rôle dans le pays et la loyauté pourraient être problématiques.

Toutes les évolutions et les hypothèses qui viennent d'être évoquées tiennent plus finalement de la perspective que de la prospective puisque les mouvements de désagrégation et de recomposition plus ou moins anarchiques qui ont été décrits sont perceptibles aujourd'hui. Il s'agit maintenant d'en tirer les conséquences sur les conditions et les modalités des engagements terrestres des forces françaises pour contrôler le milieu physique et humain.

## **2. UNE MAITRISE DES ESPACES TERRESTRES REDEFINIE**

Tout d'abord, on pourrait assister à une augmentation vertigineuse des espaces à contrôler militairement pour les raisons les plus diverses. En plus des missions classiques, il pourrait s'agir de protéger à l'étranger des zones d'extraction de minerais vitales pour l'économie dans un Etat incapable de maintenir un ordre minimum. Ces actions pourraient en effet incomber aux forces armées au moment où les ressources planétaires s'amenuiseraient dangereusement. Des missions semblables pourraient échoir aux forces conventionnelles pour assurer la protection d'espaces écologiques menacés, de frontières incontrôlées, d'intérêts privés nationaux engageant l'indépendance de l'hexagone. Ainsi, les armées n'auront-elles aucun rôle en 2025 dans l'approvisionnement en énergies fossiles lorsque deux à trois Etats seulement disposeront des ressources restantes ? N'y aura-t-il pas une coopération renforcée avec les compagnies nationales, ELF et TOTAL ? A côté de ces zones d'intérêts éminentes pourraient exister des espaces régionaux déstructurés dont les activités illégales et mafieuses menaceraient la sécurité du pays. Ces dangers concerneraient principalement la drogue, la criminalité et les commerces prohibés ainsi que la prolifération d'armes de destruction massive. Une neutralisation en amont de ces trafics illicites impliquerait la surveillance des zones de production, de transformation, de commerce. Un maillage d'aires protégées pourrait ainsi localement inclure, dans la même cohérence systémique, deux sites d'exploitation de pétrole de TOTAL, un gisement de nickel d'ERAMET, une forêt dont la biodiversité serait menacée par

un déboisement excessif, un détroit et une ancienne zone de production de cocaïne encore sous surveillance. Engerbant les intérêts de l'Etat français, mais également ceux de sociétés privées, et bénéficiant de l'assentiment implicite ou affiché des instances internationales, ces déploiements préventifs pourraient être financés en partie par ces organismes.

De ces nouveaux types d'engagement pourrait découler une différenciation plus grande dans la durée des missions. En effet, plus qu'aujourd'hui encore, les prépositionnements seraient renforcés au détriment des interventions temporaires. Une sélection d'intérêts nationaux, énergétiques, écologiques, commerciaux impliquerait la mise en place d'un maillage de sécurité permanent (télésurveillance). Les forces armées procéderaient ainsi à travers le monde à des missions de surveillance-action très proches de celles des unités de gardiennage avec des moyens plus conséquents et adaptés. A côté de ces nouvelles interventions, on retrouverait des opérations d'urgence, plus classiques, afin d'atteindre un but stratégique dans le cadre des priorités politiques du pays.

L'explosion des superficies à contrôler exigerait un renouvellement de principes tactiques et des capacités des différentes fonctions opérationnelles. Incontestablement, on assisterait à un besoin croissant de renseignements. Leur étendue, leur variété et leur mutabilité feraient que l'on ne pourrait confier aux seuls capteurs techniques, la détection des informations. Ce type de source paraît notamment inefficace et inadapté lorsqu'il s'agit d'infiltrer un réseau mafieux ou de surveiller une zone urbanisée d'importance. Aussi, une répartition naturelle semble s'imposer. Pour contrôler l'espace terrestre, aérien et radioélectrique, un réseau d'observation efficace combinerait des moyens spatiaux, aériens et hertziens permanents et d'opportunité. En complément, des agents de renseignements militaires et civils pourraient, plus systématiquement qu'aujourd'hui, être engagés voire immergés dans les sociétés à surveiller. Le besoin accru en personnels et les possibilités futures des capteurs techniques de renseignement entraîneraient l'abandon progressif des missions (et des unités) dites de sûreté comme la surveillance et les actions de couverture par exemple. Cette adaptation permettrait en outre de limiter la dissémination des unités sur le terrain et concourrait à la sauvegarde des personnels en garantissant localement dans l'action un rapport de forces favorable. De surcroît, elle renforcerait la capacité d'action (dissuasion, neutralisation et destruction) qui devrait devenir la priorité des forces terrestres.

Tous ces bouleversements aboutiraient à un dispositif de maîtrise de l'espace terrestre reposant sur un *système de bulles*. Bâti en fonction des priorités stratégiques du pays et adaptable aisément, il comprendrait différents niveaux. Tout d'abord, un maillage de satellites mais également d'aérostats en tout genre, de capteurs hertziens et de réseaux d'informations (vigiles techniques) couvrirait l'espace terrestre d'un filet de renseignements techniques centré sur les zones d'intérêts à défendre ou à surveiller. Ce dispositif initial serait ajusté en fonction des circonstances et des besoins. S'y ajouteraient, dans les zones urbaines et les organisations relevant des menaces transverses, des agents de renseignement permanents. La composante action serait constituée de forces d'intervention déployées localement dont la cheville ouvrière pourrait être la compagnie (120 à 150 hommes). En fonction de l'évolution de la situation, des aménagements pourraient être apportés à partir de réserves de première intervention prépositionnées.

### **3. LES ADAPTATIONS DE L'OUTIL MILITAIRE**

La prise en compte des nouvelles menaces paramilitaires et des missions complémentaires que les armées pourraient être amenées à exécuter engendrerait des changements importants dans la définition de l'outil militaire. Ces modifications ne devraient

pas affaiblir les capacités d'engagement dans des missions classiques. Le pari le plus audacieux résiderait certainement dans la faculté d'élaborer une Armée de terre centrée sur la sécurité et la défense sans que l'une des composantes soit sacrifiée ou que l'on génère un outil dual. Ces bouleversements ont trait autant à son fondement épistémologique qu'aux domaines de l'organisation, du recrutement, de l'instruction et du cadre juridique.

Découlant des hypothèses énoncées, les missions et l'ennemi prendraient des formes qui ne pourraient laisser l'Armée de terre à l'écart d'une réflexion sur la notion de défense. Une introspection paraîtrait souhaitable. En effet, le gardiennage d'installations, le combat de réseaux mafieux ressortissent pour le moment davantage d'unités de sécurité que de formations militaires même si des missions comme le contrôle de zone et la défense de point existent. Les forces terrestres pourraient avec profit s'inspirer de l'acquis de la défense de points sensibles de la défense opérationnelle du territoire, de la Gendarmerie nationale et dans une moindre mesure des sociétés de surveillance. Pour affronter les organisations mafieuses, des synergies évidentes apparaissent avec les forces de sécurité intérieure. Il paraîtrait opportun d'imaginer une harmonisation plus poussée dans les prérogatives respectives de ces corps pouvant aboutir dans certains cas jusqu'à des regroupements verticaux ou horizontaux. La transnationalité des menaces transverses plaide pour un renforcement de la coopération voire une intégration des forces agissant du lieu de création de l'activité à l'étranger jusqu'à ses ramifications sur le territoire national. Ainsi, dans le trafic de stupéfiants, il s'agirait de déployer un dispositif homogène. Schématiquement, il comprendrait à la source, une infiltration dans la durée des organisations produisant la matière première et contrôlant les installations de transformation. Sur l'hexagone, il serait relayé par l'infiltration des réseaux de revente. Des coopérations étroites seraient renforcées avec la Marine nationale et les interlocuteurs habituels que sont entre autres la D.I.C.C.I.L.E.C., les Renseignements Généraux ou la surveillance financière par exemple. La prise en compte des menaces paramilitaires occasionnerait le recentrage des missions de l'Armée de terre. Des regroupements pourraient même être envisagés localement dans un grand service de sécurité militaire. En effet, la répartition des responsabilités et des aires d'interventions entre l'Armée de terre et la Gendarmerie nationale devrait moins reposer sur une dimension géographique (France/monde) et générique (sécurité/défense). Pour faire face à ces nouvelles menaces, leurs champs d'action respectifs ne seraient-ils pas devenus étroitement imbriqués ? Pour combattre les fléaux mafieux et terroristes qui déstabiliseraient la société française, où se trouverait la limite entre la sécurité et la défense ?

Des ajustements dans l'organisation et l'équipement des forces s'imposeraient également. Il est tout d'abord clair que l'Armée de terre devrait garder une aptitude à projeter la puissance dans le cadre d'opérations de type conventionnel. Un renforcement substantiel des moyens de contrôle du milieu devrait être consenti pour faire face à l'accroissement des zones à surveiller. Les unités militaires disposeraient aussi de doubles qualifications et d'équipements complémentaires pour pouvoir assurer des missions de défense de point, voire certains savoir faire de maintien de l'ordre et ceci quelle que soit l'arme. Toutefois, c'est dans le domaine du renseignement que les mutations seraient les plus profondes. Il s'agirait de compléter la couverture satellitaire et de lui associer un dispositif permanent de surveillance passive centré sur les objectifs. Ce réseau serait réalisé à moindre coût à partir d'aérostats troposphériques fixés au sol disposant par exemple de capteurs infrarouges, de caméras thermiques ou d'autres moyens d'acquisition du renseignement. Alimenté par l'énergie solaire, un tel système serait souple, autonome et récupérable. Il est à noter qu'un dispositif similaire existe d'ores et déjà aux Etats-Unis sur la frontière mexicaine. Pour la surveillance des réseaux hertziens et d'informations, des moyens équivalents devraient pouvoir être mis en place (sentinelles informatiques). En dernier lieu, des aménagements dans le système de commandement et les soutiens devraient être opérés pour renforcer la réactivité du dispositif.

Les modifications dans le cadre d'emploi des forces ne seraient pas le moindre des bouleversements. Combattant des adversaires de moins en moins militaires, coopérant avec les forces de sécurité engoncées dans un cadre juridique bien défini, les forces armées devraient bénéficier d'un élargissement de leur cadre d'engagement. Cette redéfinition pourrait avoir de multiples dimensions. Les personnels de l'Armée de terre devraient pouvoir opérer en civil et disposer de prérogatives de police administrative dans certaines circonstances. Les possibilités de détachements interministériels et la souplesse dans l'articulation des dispositifs devraient être accrues pour répondre au mieux à des menaces changeantes. D'un autre côté, l'Armée de terre devrait pouvoir bénéficier aisément de compétences civiles dans la finance, le droit, l'industrie pour faciliter l'infiltration des réseaux hostiles. Aussi, l'emploi systématique d'experts civils pourrait être retenu pour accroître l'efficacité opérationnelle.

\*  
\* \*

Dans les deux décennies à venir, il semble que les enjeux géopolitiques futurs ne soient plus motivés par des velléités de conquêtes territoriales même si la volonté de puissance demeure une cause majeure d'éclosion de crises. Etant dorénavant occupé, l'espace devra être organisé. C'est dans cette perspective que doivent se placer des Etats comme la France afin d'appréhender les dangers qui menacent leur pérennité ou leur cohésion. Dans un contexte de croissance économique mondiale durable, la diminution au moins quantitative des conflits devrait permettre d'orienter les forces de défense vers ces menaces transverses qui explosent. Inséparables de l'affaiblissement de la structure étatique, elles devraient prospérer jusqu'à ce qu'une meilleure riposte puisse être organisée. La neutralisation de ces fléaux exige un traitement global et planétaire. C'est cette étape intermédiaire qui s'étend sur une génération qu'il s'agit de négocier. Après, il sera certainement opportun que l'armée de terre se recentre davantage sur « son métier de base », la défense, en se préoccupant des ambitions de puissance des Etats que le nouvel ordre international aura suscitées.

Chef d'escadron (Terre) Thierry GILBERT

## L'AUTO-DEFENSE TERRESTRE

### Résumé

*Les mutations du contexte international dans lequel les acteurs sont de plus en plus non étatiques, la redécouverte de menaces transverses en remplacement d'une menace militaire unique et l'évolution des signes de la puissance du politico-militaire vers l'économique sont autant de facteurs qui conduisent à une substitution du concept de sécurité à celui de défense. Les nouvelles menaces du Livre Blanc sont actuellement les seules menaces réelles.*

*Dans cette perspective, l'évolution du concept militaire et l'apparition d'un secteur para-militaire a vocation sécuritaire est inéluctable. Chaque sphère de vie comprend ainsi sa composante de sécurité, visant à son auto-défense et dans laquelle le militaire futur a toute sa place. L'individu et l'organisation militaire évolueront : une structure moins pyramidale et plus transversale apparaît nécessaire. Les éléments para-militaire seront donc autant de « métastases » militaires dans la société, qui viseront moins la défense proprement dite, mais davantage à assurer la sécurité des différentes sphères de vie.*

*Si les moyens matériels de l'auto-défense existent déjà, qu'il s'agisse des armes non létales ou des nouvelles technologies de sécurité, il convient de les compléter par un arsenal juridique qui permette de déconcentrer la « contrainte légitime ».*

*C'est en redéfinissant sa place dans l'environnement sociétal futur, dans la perspective d'une sécurité globale, que le militaire se pérennisera et que l'utilité de forces armées se justifiera. A défaut, l'auto-défense terrestre sera prise en charge par de nouveaux acteurs - souvent privés- et le militaire verra son rôle limité à des opérations extérieures humanitaro-diplomatiques. Celles-ci semblent aujourd'hui valorisantes et enrichissantes, mais le resteront-elles et ne courront pas le risque de voir les militaires de demain chargés de tâches subalternes parce qu'ayant négligé l'espace national ?*

\*

\* \*

La disparition de la menace traditionnelle unique, familière, aux modes d'action prévisibles, a mis en lumière une extrême diversité de menaces, plus ou moins bien correctement appréhendées. A celles émanant d'acteurs traditionnels de la vie internationale que sont les Etats, s'ajoutent celles appelées selon les auteurs *menaces non militaires de caractère stratégique, nouvelles menaces* ou *menaces transverses*<sup>1</sup>.

Une nouvelle réalité internationale émerge, sur fond de mondialisation de l'économie, de fragmentation du champ politique et de modification profonde des règles du jeu international. La suprématie des Etats est remise en cause ; ils partagent leur monopole avec de nouveaux acteurs, souvent transnationaux, comme les mouvements de lutte armée, les organisations criminelles, mais aussi les diasporas, les sociétés multinationales et les réseaux commerciaux. Ces acteurs, qui pour certains ne sont absolument pas nouveaux, se sont affirmés et émancipés sur la scène internationale et ont développé des stratégies propres, répondant à des logiques spécifiques.

Une autre grande évolution de la nouvelle donne géopolitique contemporaine porte sur l'évolution des rapports de force. Ceux-ci ne sont plus uniquement de nature politique ou militaire, mais de plus en plus de nature économique ou médiatique.

Enfin, le monde s'est rétréci. Il tend à devenir le village planétaire de Mac Luhan, au sein duquel il est vain de vouloir vivre en autarcie. Une crise ayant éclaté au bout du monde peut avoir des conséquences sur notre territoire, nos intérêts ou nos valeurs. On assiste ainsi à une connexion croissante entre sécurité extérieure et sécurité intérieure.

Ces évolutions conduisent de fait à une transformation du *militaire*<sup>2</sup> et s'inscrivent dans un cadre renouvelé où le souci de sécurité remplace celui de défense. Dans cette perspective, l'individu et l'organisation militaires sont appelés à évoluer tout autant que les moyens dont ils disposent. Enfin, cette évolution des acteurs et des moyens de l'auto-défense terrestre ne saurait être dissociée d'une problématique juridique particulière.

## 1. VERS UNE SÉCURITÉ GLOBALE

Il convient de distinguer plusieurs tendances prééminentes dans la société actuelle et qui influent sur l'avenir du *militaire*.

La guerre technologique en est une. Fille de la doctrine *zéro mort*, elle vise à l'affrontement aseptisé, dans lequel les combattants ne se voit que par écran interposé. La déshumanisation de la guerre qui en résulte inévitablement la rend plus acceptable, s'il n'y avait les médias, capables de nous faire ressentir toute la violence des confrontations.

La guerre limitée en est une autre. La volonté des grands puissances est essentiellement de protéger leur pré carré, et donc de circonscrire tout conflit dans une zone géographique restreinte.

La dernière évolution est conceptuelle. Au concept de défense, à connotation statique, nonobstant la définition large qu'en donne l'ordonnance de 1959, se substitue progressivement la notion de sécurité. La défense n'est plus, dans cette perspective, qu'un moyen de garantir la sécurité à l'égard d'une agression directe. Il devient en effet de plus en plus difficile de distinguer la frontière entre les menaces extérieures qui justifient notre défense et les risques qui pèsent sur notre sécurité intérieure.

Cette évolution induit une dilution du *militaire*. En effet, outre son territoire, l'Etat cherchera à protéger ce qu'il considère comme ses intérêts vitaux, une opération militaire pouvant ainsi être conduite pour protéger et/ou rétablir les circuits d'approvisionnements économiques. En outre, tout ce qui menace la société ou ses acteurs est à prendre en compte, notamment les *nouvelles menaces*. Celles-ci existent cependant depuis longtemps et sont actuellement les seules menaces réelles; elles sont interétatiques et intraétatiques.

C'est pourquoi la distinction habituelle entre défense extérieure et sécurité intérieure paraît à la fois dangereuse et réductrice. Si les mêmes problèmes se posent à l'extérieur de nos frontières et au sein de nos sociétés, il faudra adopter la même démarche pour établir le diagnostic et apporter des remèdes. Cette dualité de situation devrait entraîner, sinon une fusion, du moins une coopération plus importante des organismes et des moyens. Il convient ainsi d'une part de s'orienter vers des organisations aptes à répondre à la fois à des menaces militaires et non militaires et d'autre part de substituer une sécurité globale à une défense globale. La gendarmerie nationale, située au confluent des mondes civil et militaire, apte à

assurer le continuum paix-crise-guerre, semble être un exemple pertinent de ce nouveau type d'organisation.

Une autre perspective est celle de l'auto-défense du système économique et social qui peut s'envisager par *bulles* : de la défense de la famille à celle de l'Etat, en passant par celle du quartier et de l'environnement professionnel, il s'agit pour chaque entité de trouver les moyens d'assurer sa sécurité. L'auto-défense individuelle n'est pas une idée nouvelle, mais un système de sécurité globale doit également prendre en compte les autres sphères de vie. En effet, la vie économique, gage de puissance étatique, de prospérité de la Nation et de bien-être des individus doit être défendue, car sa sécurité est menacée par de toutes parts.

Le système économique peut s'auto-défendre car il connaît ses propres rouages et vulnérabilités : la sous-traitance de la défense des différentes sphères de vie à des acteurs privés apparaît ainsi inéluctable, sauf à redéfinir la vocation et le champ d'action du *militaire*.

La redéfinition du rôle et du format de la réserve nous donne l'opportunité de créer une réelle symbiose civilo-militaire. Il s'agira d'aller, au-delà d'une coexistence, vers la recherche de la réalisation d'un objectif commun : la sécurité globale. Le réserviste, acteur de la vie économique et inséré dans le système de production ne serait donc plus uniquement employé temporairement au sein des armées, mais exercerait également une fonction sécuritaire dans sa sphère d'activité professionnelle. Au concept de réserve se subsituerait ainsi un concept nouveau, dans lequel l'individu assure une fonction sécuritaire globale, au sein tant de l'outil de défense que de son milieu de vie.

Le *militaire* futur, appelé à être intégré davantage au fonctionnement de la société devra donc évoluer.

## 2. L'INDIVIDU ET L'ORGANISATION

Notre planète se rétrécit et s'unifie chaque jour davantage, les hommes subissant d'un pays à l'autre les mêmes crises économiques, sociales et idéologiques. Les réseaux se développent et s'insinuent partout, propageant de façon inéluctable les idées et les slogans, sapant les monopoles détenus par les Etats, fragilisant ainsi leurs structures et leurs capacités. Un vaste mouvement horizontal est en cours, qui répand partout les mêmes problèmes. Ce développement des réseaux conduit à une *déterritorialisation* des conflits, du pouvoir et de la puissance, mais également à un univers flou, un monde changeant en permanence, dans lequel les qualités requises du *militaire* seront avant tout intelligence (faculté de comprendre et de découvrir des relations entre les faits, les choses et l'environnement).

Les évolutions influenceront l'individu et l'organisation, car le militaire défend actuellement un pays face à un extérieur qui existe de moins en moins.

Si la spécificité militaire semble éclater, notamment du point de vue missionnel, elle devrait subsister d'une manière différente. Le militaire restera spécifique, car il reste pratiquement le seul à être prêt à sacrifier sa vie pour des valeurs supérieures. Mais, en même temps agent de la sécurité intérieure et extérieure, il lui faudra abolir les corporatismes étroits, nés d'une sur-spécialisation et créer une culture nouvelle, permettant de réfléchir et d'agir en commun pour la sécurité de la société, tout en conservant les savoir-faire spécialisés.

Toutefois, et le risque existe compte tenu de la professionnalisation, le maintien de la spécificité militaire ne devra pas conduire les armées à se fermer sur elles-mêmes, au risque de

n'être utilisées que pour des tâches subalternes. Il faut évoluer, tout en restant les seuls à pouvoir faire ce que l'on fait. La perspective est celle d'une nouvelle culture militaro-citoyenne, dans laquelle chaque citoyen est un peu militaire, et chaque militaire est chargé du contrôle de l'espace sécuritaire; l'exemple Suisse prouve qu'il existe une possibilité d'évolution en ce sens.

A l'image de l'individu, l'organisation est également appelée à évoluer. Compte tenu de la dilution et surtout de la mobilité des risques et des menaces, l'organisation pyramidale ne semble pas la mieux adaptée. Il convient de réfléchir à une structure plus souple, adaptable à de nombreuses situations : aux réseaux de toute nature, il faut ajouter un réseau militaire, cette nouvelle structure combinant verticalité et transversalité.

La création de modules sécuritaires dans les réseaux civils est également envisageable. La mise à disposition de militaires pour armer ces modules peut intégrer la problématique de la nouvelle réserve évoquée supra. Ces cellules *para-militaires*, à vocation sécuritaire, contribueraient ainsi tant à la sécurité globale qu'à la symbiose des cultures civile et militaire.

Cette mutation, si elle contient des facteurs de continuité, engendre également des perspectives d'évolution. L'homme sera toujours disponible et prêt au sacrifice pour assurer la sécurité de ses concitoyens. Mais il évoluera dans un monde plus complexe et sa formation sera de plus en plus technique. Il devra également s'intégrer davantage, afin de vivre en symbiose avec son environnement sociétal<sup>3</sup>. Au-delà de son profil, son statut est appelé à changer: la professionnalisation des armées est peut-être, paradoxalement, le signe d'un abandon progressif de la notion de carrière militaire exclusive. Le développement de l'engagement à temps, de la carrière courte, de même que la nécessaire implication des réserves sont autant de pistes à prendre en compte pour une meilleure adaptabilité de l'outil militaire.

Par cette logique, les armées des puissances industrialisées s'orientent actuellement de plus en plus vers une guerre technologique, alors que dans le même temps on interdit le recours à la force pour le règlement des différends. Les puissances industrielles produisent des armes « propres », qui veulent faire ressembler les conflits armés à des opérations chirurgicales où règne l'illusion du « zéro mort ». Le rôle de l'homme n'est plus, dans ce contexte, de faire la guerre, mais plutôt de mettre en oeuvre des moyens techniques.

### 3. LES MOYENS

L'image du militaire passe donc du « baroudeur » au technicien. Cette évolution répond à celle de l'espace sécuritaire intérieur d'un Etat, notamment à travers la problématique des armes non létales et le développement des technologies sécuritaires, outils essentiels de l'auto-défense terrestre.

#### 3.1 Les armes non létales

La problématique des armes non létales pose un débat technique et sociétal. Il est déjà possible de produire des armes capables de mettre hors d'état de nuire un agresseur, sans pour autant occasionner chez lui des atteintes corporelles irréversibles. La difficulté est de trouver le juste niveau de neutralisation. Dans la perspective de l'auto-défense terrestre, il s'agit en effet de répondre à une agression par un moyen suffisamment fiable et efficace afin d'assurer sa sécurité, mais également d'adapter le niveau de la défense à celui de l'attaque ; c'est le principe

de proportionnalité. Assistera-t-on un jour au développement d'armes modulaires qui, gérés par des réseaux, permettront de délivrer une riposte au bon niveau ?

Outre l'aspect technique, il convient de réfléchir à la gestion de l'espace sécuritaire et à l'utilisation de ces moyens de défense non létaux. Qui va mettre en oeuvre les moyens de défense afin d'assurer la sécurité dans les différentes sphères de vie ?

Il est envisageable de doter chaque citoyen d'un moyen d'auto-défense, afin que la sécurité globale soit assurée par la somme des sécurités individuelles. L'exemple américain montre, s'il en était besoin, les écueils d'une telle généralisation. Il est possible de créer des réseaux de surveillance dont le maillage serait si fin qu'aucune agression ne pourrait leur échapper. L'information, transmise, déclencherait l'intervention de groupes spécifiques, eux-mêmes organisés en réseaux, qui délivreraient la réponse adaptée à l'agression commise.

Si ces solutions semblent être réalisables, elles ne paraissent pas souhaitables, tant leur mise en oeuvre comporte de risques. Il semble en effet préférable de développer la mise en place de moyens non létaux en s'appuyant sur les acteurs de la sécurité globale, c'est-à-dire les militaires, dont la vocation serait ainsi étendue à la défense des différentes sphères de vie.

### 3.2 Sécurité et technologies: une relation complexe

Les technologies ont une influence sur les politiques de sécurité. Certaines dispositions de la loi d'orientation et de programmation du 21 janvier 1995 relative à la sécurité visent d'ailleurs à encadrer ce développement technologique. Celui-ci a en effet de nombreuses conséquences: multiplication des applications sécuritaires par les opérateurs privés, aide à l'enquête judiciaire, modification de l'organisation du travail et des pratiques professionnelles, nouvelles relations entre opérateurs publics et privés, nouveaux besoins de protection des libertés individuelles.

Ainsi, l'usage de la vidéo-surveillance dans certains espaces publics ou ouverts au public est réglementé, divers dispositifs de marquage ou de protection de véhicules sont rendus obligatoires, des moyens de contrôle de la circulation routière devront être intégrés dans certains équipements ou infrastructures. De même, en imposant, dans certains cas, une obligation de gardiennage aux propriétaires ou exploitants d'immeubles de plus de 100 logements et une prise en compte des problèmes de sécurité au moment de l'élaboration des programmes de construction, le législateur incite-t-il au bon usage de techniques susceptibles de renforcer la sécurité.

Les relations sont donc complexes entre sécurité et technologies. Parmi celles-ci, on peut distinguer des technologies de sécurité par destination comme les dispositifs techniques de protection des biens et des technologies de sécurité par incidence comme les réseaux de communication à distance ou les cartes à mémoire multiservices permettant de localiser ou d'identifier éventuellement un utilisateur. L'utilisation de ces technologies dans la perspective sécuritaire globale mérite d'être étudiée, en raison notamment de ses conséquences sur l'espace de liberté individuelle.

## **4. LA PROBLÉMATIQUE JURIDIQUE**

Si les réseaux économiques comprennent des secteurs paramilitaires d'auto-défense et si le concept militaire renvoie à la fonction sécuritaire dans la société, il convient d'organiser la continuité juridique entre l'auto-défense personnelle et celle de la société.

Le cadre légal doit en effet évoluer en même temps que le militaire évolue. La résorption de la distinction entre temps de paix, de crise et de guerre, l'interdépendance entre sécurité intérieure et extérieure sont autant de facteurs qui conduisent à compliquer la problématique juridique.

Aujourd'hui, seul l'Etat détient le monopole de la contrainte légitime. C'est à la fois une caractéristique et une limite. Comment permettre l'éclosion de réponses adaptées à des situations par nature imprévisibles, en centralisant et en réglementant toutes les actions ? La Loi, non rétroactive, a en effet souvent un temps de retard, car elle est élaborée pour réprimer des infractions déjà existantes. Il conviendrait peut-être de redéfinir ce principe de non-rétroactivité à l'aune d'une adaptabilité permanente et s'orienter, au-delà de textes légaux formels et figés, interprétables et donc contournables, vers une définition plus souple de ce qui est autorisé et de ce qui ne l'est pas.

De même, au-delà du territoire national, il convient d'organiser la sécurité collective du monde dans lequel nous vivons. De toutes parts, les frontières traditionnelles qui bornaient notre monde sont remises en cause ; les flux humains, matériels ou financiers bouleversent les espaces nationaux et le développement de coopérations, notamment juridiques, apparaît indispensable pour réguler des flux qui transcendent les Etats. Le militaire, chargé de l'auto-défense terrestre doit disposer des armes juridiques pour assurer sa mission.

#### 4.1 La remise en question du partage des tâches entre opérateurs publics et privés de sécurité: une désétatisation de la sécurité

La loi d'orientation relative à la sécurité du 21 janvier 1995 a marqué le début d'une désétatisation de la surveillance. Est-ce le premier pas vers une désétatisation de la sécurité ? La mise en place de technologies de surveillance par des opérateurs civils, sous le contrôle d'une commission départementale porte les prémices d'une prise en charge de la sécurité des citoyens, donc de leur défense, par un autre pouvoir que l'Etat. Cette évolution de l'auto-défense terrestre présente certes des avantages, mais elle comporte également des risques.

Tout d'abord, le marché privé est sélectif et ne s'adresse pratiquement qu'aux victimes organisées et solvables, alors que des organisations étatiques s'occupent sans distinction de toutes les victimes. Il faudra donc fixer les obligations de chaque opérateur tout en donnant à chacun les moyens juridiques d'exister et de remplir sa mission.

Les nouvelles dispositions législatives sur la vidéo-surveillance illustrent bien l'arbitrage nécessaire entre l'objectif de sécurité et la protection des libertés. Autorisé à des fins préventives dans les lieux et établissements ouverts au public, l'usage de cette technologie est assorti de nombreux garde-fous (information du public, délai de destruction des enregistrements, commissions d'agrément, recours et pénalités...).

Il convient donc de donner aux différents acteurs de la fonction sécuritaire les moyens juridiques qui correspondent à leur vocation. Si l'énoncé du problème est simple, la réalisation in concreto d'une solution est nécessairement plus complexe.

\*  
\* \*

Le militaire et le paramilitaire se rejoignent dans une problématique sécuritaire nouvelle, dans laquelle la sécurité globale va remplacer la défense globale. Les menaces exclusivement militaires disparaissent en effet chaque jour davantage pour révéler d'autres dangers qui mettent l'avenir de la société humaine en péril. Conflits intraétatiques, trafics en tout genre, criminalité transnationales, pressions démographiques et guerre économique conduisent ainsi à modifier notre perception de la chose militaire.

Le militaire doit évoluer, tant dans son organisation qui doit s'adapter à la transversalité des défis sécuritaires que dans sa vocation. Sa légitimation originelle, qui était l'action armée pour défendre le territoire national ne semble plus être sa préoccupation essentielle. Il se projette de plus en plus à l'étranger pour symboliser de sa présence la puissance et la place de son pays sur l'échiquier international. Ce faisant, il court le risque d'oublier sa vocation de Défense Nationale, c'est à dire de défense de la Nation à laquelle il appartient. En retour, les membres de cette Nation auront tôt fait de combler le vide qu'il laisse et de confier leur sécurité à d'autres acteurs.

Le militaire doit donc trouver une nouvelle place dans l'espace sécuritaire. Ouvert à la société, participant à la vie économique et sociale de la Nation, il sera à même d'assurer la sécurité de ses concitoyens en combinant leur protection par la mise en place de mesures visant à prévenir tout risque d'agression et leur défense par la réaction à toute agression.

Chef d'escadron (Gendarmerie) Richard LIZUREY

1. Les *nouvelles menaces* évoquées dans ce texte sont celles définies par le Livre Blanc sur la défense
2. Le terme *militaire* renvoie dans le texte au concept, à la chose *militaire* (De re militari, dans le sens où Végèce, au IV<sup>e</sup>s., l'évoquait à Rome), alors que militaire correspond à l'individu ou à l'organisation.
3. Le terme *sociétal* vise à inclure toutes les strates et tous les domaines de la société : environnement culturel, social, économique, etc...

## AUTODEFENSE DES RESEAUX CIVILS MARITIMES.

### Résumé.

*La « maritimisation » du monde est un phénomène qui s'amplifiera dans l'avenir en raison de la globalisation de l'économie, mais aussi parce que le transport maritime demeurera sans concurrent pour le transport des charges lourdes. La caractéristique principale de ce monde maritime résidera dans la dispersion de son réseau de transport. Celui-ci est désormais pluri-centriste pour ses routes océaniques, mais aussi pluri-polaire pour ses ports. Cette situation a cependant pour inconvénient de multiplier les occasions de captation des richesses par la criminalité maritime. Ainsi, notamment en raison des inégalités de développement entre les pays connectés et ceux qui ne le sont pas, on peut prévoir que le retour actuel de la piraterie maritime n'est pas un épiphénomène, mais devrait s'affirmer encore dans l'avenir. Ce sera pour les peuples non réticulés un des moyens de capter une partie des richesses transitant au large de leurs côtes. Mais on peut imaginer aussi le développement d'autres formes de criminalité comme le « racket » maritime des réseaux par un chantage à la destruction. C'est pourquoi les réseaux maritimes civils seront, demain, dans l'obligation de se défendre. Ils le feront avec leurs propres moyens parce qu'ils seront les seuls à connaître leurs ressources et leurs vulnérabilités, et en raison de l'imbrication extrême des économies de demain. L'autodéfense des réseaux maritimes pourrait prendre deux formes. D'une part elle concernerait l'autodéfense du vecteur avec l'armement des navires de commerce. D'autre part le réseau pourrait se doter d'un moyen de défense privé, bénéficiant à tous ses « abonnés », en créant un office international de lutte contre la piraterie en mer. Mais à n'en pas douter l'autodéfense des réseaux maritimes civils poserait un certain nombre de difficultés d'ordre juridique, comme la définition d'une notion unique de la légitime défense en mer, le problème de l'ouverture du feu dans la mer territoriale d'un Etat côtier ou la répression des crimes et délits commis en haute mer.*

\*  
\* \*

27 mars 2027, le porte conteneurs Europa battant pavillon géorgien longe les côtes pakistanaïses. Prévenu par l'Office International de Lutte contre la Piraterie Maritime (O.I.L.P.M.) de la présence de pirates dans la zone, l'équipage du navire a renforcé sa veille. Un écho suspect provenant de la côte est particulièrement suivi. A l'identification visuelle le doute n'est plus permis. Il s'agit bien d'un petit patrouilleur appartenant à une organisation mafieuse locale qui fait à l'occasion des coups de main contre les navires marchands entrant dans les eaux territoriales. Prévenus par le capitaine, les six agents de sécurité mis à la disposition de l'armateur par l'O.I.L.P.M rejoignent leur poste de combat. Le capitaine joint par radio le patrouilleur en lui intimant l'ordre de se dérouter, et active la balise de détresse pour alerter l'O.I.L.P.M. La vedette rapide poursuit sa route. Deux tirs de semonce sont effectués et les missiles mer/mer portables sont exhibés. Les pirates décrochent.

Ce scénario est en l'état actuel du droit international du domaine de la pure prospective. Mais il résume les évolutions possibles en matière d'autodéfense des réseaux civils maritimes.

Comment s'effectuera l'autodéfense des réseaux maritimes dans le monde de 2030 ? C'est l'objet de cette étude prospective dont l'exercice est délicat, en raison notamment des

nombreuses incertitudes d'un monde soumis à des accélérations vertigineuses. Enfin il faut souligner que cette analyse s'est volontairement focalisée sur l'étude d'un de ces réseaux maritimes, celui de la navigation commerciale. C'est en effet ce réseau qui permet le mieux d'illustrer les évolutions futures en matière d'autodéfense maritime.

## 1. LA "MARITIMISATION" DU MONDE

Notre monde contemporain connaît un développement considérable du commerce international. Cette situation est liée à la globalisation de l'économie mondiale. Depuis 1945 le commerce mondial a été multiplié par sept (1945-1990) et il ne cesse de progresser. Dans cette évolution le commerce maritime représente désormais les trois quarts du commerce mondial en poids et les deux tiers en valeur. De véritables autoroutes océaniques irriguent l'Europe occidentale, l'Amérique du nord et l'Asie orientale rendant très dépendantes ces économies de la mer. Monsieur Vigarié (« Géostratégie des océans ») parle d'une « maritimisation » du monde contemporain. Ce phénomène s'amplifiera dans l'avenir car nous resterons dans le prolongement de cette dynamique. On constate que, déjà 85%, de la population mondiale vit à moins de 500 km de la mer. Les zones d'industrialisation des économies en pleine croissance, comme celles d'Asie orientale, sont toutes situées sur le littoral, où se trouvent les ports indispensables à l'importation des matières premières, et à l'exportation des produits manufacturés. C'est par exemple le cas de la Chine où la fabuleuse croissance des provinces maritimes contraste avec le sous-développement des provinces intérieures abandonnées à leur destinée.

On peut considérer que la supériorité actuelle du transport maritime est un phénomène durable. Pour deux raisons. La première est qu'il demeurera le mode de transport le moins coûteux. Actuellement le *coût d'acheminement d'un conteneur standard EVP de Marseille à Yokohama a baissé de 30% en dix et il est pratiquement équivalent à celui de son transport par la route de Marseille à Paris* (Pierre Papon- *Le sixième continent. Géopolitique des océans*). Cet avantage ne devrait pas être remis en cause dans les prochaines décennies. La deuxième raison est tirée de l'occupation de l'espace. Notre monde moderne connaît un engorgement croissant des espaces aérien et terrestre. L'espace maritime conserve en comparaison une *fluidité* exceptionnelle qui constitue un véritable atout pour l'avenir. Cet atout est renforcé par la possibilité de faire circuler librement des marchandises entre un réseau de ports interconnectés, sans se soucier des contraintes de frontières, en vertu du principe de liberté des mers.

## 2. LA NATURE DES RESEAUX MARITIMES CIVILS

### 2.1 Des autoroutes océaniques

Les économies modernes sont reliées par des flux maritimes vitaux qui devraient croître encore en importance dans le monde de demain. Les mouvements de marchandises sont liés aux routes maritimes qui « sont des faisceaux d'itinéraires suivis par un grand nombre de bateaux, faisceaux qui constituent une bande de 20 à 40 milles de large.... Ces routes supposent un certain environnement technique (météorologie, aide à la navigation, aménagement des marges intercontinentales, canaux interocéaniques et satellites) et un environnement humain (spécialisation des compagnies de navigation, des agents maritimes...). » (Vigarié. *Géopolitique des Océans*). Ces véritables autoroutes océaniques sont sillonnées par des navires assurant la connexion entre les principaux ports. Les lignes de *tramping* et les lignes *régulières* sont désormais les modes les plus courants de transport des marchandises par voie de mer. Les dernières lignes sont dominées par les armateurs asiatiques (Evergreen) et par quelques

européens (Maersk). Ces armateurs ont une place prépondérante en matière de transport multimodal (conteneurs) grâce aux lourds investissements financiers qu'ils ont consentis. Ils disposent notamment de lignes régulières *round the world* permettant de desservir les ports *d'éclatement* qui irriguent les économies de chaque région du monde.

## 2.2 Un réseau maritime civil dispersé

L'évolution de l'économie mondiale a entraîné un considérable développement de ces flux de marchandises diverses ainsi que des flux de vrac. Mais elle a aussi instauré progressivement un nouveau type de réseau maritime que Monsieur Vigarié a qualifié de *dispersé*. Pour reprendre cette définition le nouveau système, qui sera sans doute encore celui de 2030 à quelques ajustements près, est à la fois pluri-centriste et pluri-polaire.

L'ensemble des réseaux maritimes est devenu pluri-centriste quant à l'utilisation des flottes. Désormais ce n'est plus seulement l'Atlantique mais tous les océans du monde qui sont sillonnés par les routes maritimes. La progression du Pacifique est très forte en raison du développement des pays d'Asie orientale, la part de l'Atlantique nord est en réduction en proportion à l'image de l'économie de cette zone, et l'Océan Indien connaît un fort trafic pétrolier.

Le système des réseaux civils maritimes est aussi pluri-polaire pour le regroupement des trafics sur les ports. Un quatrième pôle est apparu à côté des trois traditionnels (Europe, Amérique du nord, Japon), c'est celui de l'Asie du sud-est. De nombreux petits pôles se développent à travers le monde (Golfe Persique, Brésil, Mexique...) avec des volumes de trafic non négligeables une fois tous ceux-ci cumulés. Les prochaines décennies devraient voir une accélération de ce phénomène. Comme nous le verrons cette dispersion comporte des inconvénients, dont celui de favoriser les actes de piraterie maritime.

## 3. LES MENACES PESANT SUR LES RESEAUX MARITIMES CIVILS

Les réseaux maritimes civils seront confrontés demain à des menaces concernant leur intégrité de nature similaire à celles que nous connaissons aujourd'hui. En revanche les contextes géopolitique, économique, juridique et technologique devraient notablement évoluer.

### 3.1 Les risques liés aux zones de guerre

La menace liée à la guerre sur mer demeurera. Mais celle-ci ne devrait pas être de nature très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Dans un tel cas les navires de commerce bénéficient de la protection des flottes militaires, ce qui élimine le souci de l'autodéfense pour les armateurs (cas de la guerre Iran-Irak en 1987 ou de la guerre du Golfe en 1991). Le problème qui se posera sera plutôt celui du bénéficiaire de la protection rapprochée. Car nous allons vers une forte imbrication des économies. Pris dans une véritable toile d'araignée il deviendra très délicat pour chaque nation de définir où sont les intérêts de l'ennemi voir même ses propres intérêts. Car l'internationalisation du commerce et l'imbrication des économies a aussi des conséquences sur mer. Elles entraînent le développement des pavillons de libre immatriculation, et rendent extrêmement difficile la connaissance du véritable propriétaire d'une marchandise. Ces problèmes pourraient être résolus par l'élargissement de la notion de protection militaire des navires battant le même pavillon, à une protection armée de tout navire qui transporte une majorité de marchandises à destination de son propre Etat, ou de tout Etat allié, sans exclusive de pavillon.

### 3.2 Le développement de la piraterie maritime

L'autre menace qui non seulement demeurera mais aussi s'aggravera, c'est celle qui résulte de la délinquance en mer, le brigandage et la piraterie maritimes.

Le développement des réseaux entraîne une concentration de la circulation de la puissance et de la richesse au profit des pays riches. De nombreux pays pauvres, n'ayant pas le degré de développement pour s'intégrer à ces réseaux verront leur sous développement s'aggraver. Un des moyens pour eux de capter une partie du flux de richesses transitant au large de leurs côtes, sera la piraterie maritime. *Les non connectés ne pouvant par définition user de cette violence molle dont la réticulation fournit les moyens tout en interdisant normalement d'aller au-delà, ils ne pourront recourir à la violence que sous sa forme dure.*

Dans ces conditions on peut prévoir un développement, parallèle à celui des réseaux maritimes, de la piraterie au large des côtes des futures *terrae incognitae*. D'autant plus que la dispersion des réseaux civils maritimes que nous avons examiné dans le paragraphe précédent, multipliera les risques et les incertitudes.

La piraterie maritime a tout d'abord une définition en droit international. Celle-ci est contenue dans la Convention internationale sur le droit de la mer de 1982. Le bureau maritime international, dans son *Special report on piracy* de juin 1992, limite la définition de la piraterie à *l'abordage d'un navire dans l'intention de commettre un vol ou un autre délit, en utilisant au besoin la force*. Depuis le début des années quatre-vingt-dix les incidents de ce genre se sont multipliés. Ils se sont produits en majorité en Asie du sud-est (mer de Chine méridionale, détroit de Malacca, canal de Philipp et dans les eaux situées au large de Singapour et de l'Indonésie), région où une longue tradition existe dans ce domaine. Mais d'autres zones sont également concernées par ce phénomène comme Afrique de l'ouest et la côte est de l'Amérique du sud.

La piraterie maritime peut prendre deux formes juridiques distinctes suivant qu'elle se produit dans la mer territoriale d'un Etat ou en haute mer.

Un navire se trouvant dans les eaux territoriales d'un Etat est victime de brigandage dès lors qu'il subit un acte de violence ou de déprédation visant le navire, les personnes ou les biens qui s'y trouvent, de la part de l'équipage d'un navire privé, agissant à des fins privées. Les actes de brigandage relèvent donc de la police et des juridictions des Etats côtiers. Un bâtiment d'Etat n'appartenant pas à l'Etat souverain dans les eaux concernées peut se porter à la rencontre de l'agressé et lui proposer son aide. Il doit toutefois limiter ses initiatives aux mesures nécessaires pour porter secours aux victimes ; en aucun cas il ne peut se livrer à la poursuite du navire agresseur, à l'usage des armes à son encontre, à sa saisie ou à la capture de son équipage. Il doit informer l'Etat côtier de son action.

En haute mer la convention sur le droit de la mer de 1982 prévoit l'obligation des Etats de coopérer à la répression de la piraterie. Elle précise ainsi que tout Etat peut en haute mer ou en tout autre lieu ne relevant de la juridiction d'aucun Etat, saisir un navire pirate et appréhender les personnes et saisir les biens se trouvant à bord. Ce sont les tribunaux de l'Etat qui a opéré la saisie, qui se prononcent sur les sanctions pénales. Mais les navires pirates ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer du droit international de la mer. En effet un navire pirate qui commet un délit dans la mer territoriale d'un Etat côtier ou qui s'y réfugie après avoir commis son forfait, ne relève plus que des lois et des juridictions de cet Etat. Le

développement des nouvelles *terrae incognitae* devrait à l'avenir favoriser ce mode d'action, fournissant une source de revenus appréciable à des Etats corrompus ou à des mafias locales.

### 3.3 Un éventuel développement de nouvelles formes de criminalité en mer

Mais il peut exister des formes dérivées de la piraterie en mer pour lesquelles aucune définition juridique n'a été prévue dans l'état actuel du droit. Une menace qui pourrait se développer demain, c'est le chantage à la destruction. Deux facteurs concourent dans ce sens. Le premier réside dans la sophistication croissante des armes. C'est le cas par exemple des mines sous-marines. Celles-ci deviennent de plus en plus indécélables (matériaux non magnétiques, auto-enfouissement) et faciles à poser. Le largage de mines par un cargo civil dans les eaux resserrées d'une route maritime est un exercice d'une grande simplicité. Le deuxième facteur est celui du développement de groupes mafieux ayant des structures internationales. L'essor des mafias de l'est (Russie) ou chinoise (les célèbres triades) a pour conséquence le développement d'une certaine forme de criminalité dans tous les secteurs de l'économie. En raison de la dissémination des armements, ces mafias ont de moins en moins de difficulté à se procurer des techniques dont elles ont besoin pour poursuivre leurs activités criminelles.

C'est pourquoi une menace potentielle de demain consisterait dans le chantage à la destruction de navires marchands. Pour éviter la destruction du bâtiment l'armateur serait dans l'obligation de virer une *garantie financière* sur un compte bancaire international sis dans un des nombreux Etats complaisants avec cette forme de criminalité. Mais les formes du racket sont infinies, et on pourrait imaginer bien d'autres scénarios. Constatons cependant, que le droit actuel ne serait pas adapté à une telle forme de criminalité qui se produirait dans un espace international. Il serait difficile de qualifier cet acte aux yeux du droit international de la mer, et les armes de la répression seraient très délicates à mettre en oeuvre.

## **4. LES CAPACITES D'AUTODEFENSE DES RESEAUX MARITIMES CIVILS**

On peut imaginer que dans l'avenir, confrontés à un développement de la criminalité maritime les compagnies maritimes du monde connecté (et surtout leurs assureurs) prendront des mesures pour tenter de contrôler ce phénomène. Les réseaux maritimes civils auront un double motif de s'autodéfendre. La complexité du réseau va devenir telle que seul celui-ci demeurera en mesure de se défendre. En effet seul le réseau sera en mesure de connaître ses ressources et ses vulnérabilités. Par ailleurs le phénomène d'imbrication des économies aura pris une telle importance que les marines militaires des nations connectées (avec un format qui sera en plus très inférieur à celui que nous connaissons actuellement) ne pourront plus accorder leur protection à des navires dont elles ignoreront pour quels intérêts ils croisent.

Les réseaux maritimes seront donc contraints de développer leurs capacités d'autodéfense. Celles-ci pourraient être de deux natures différentes. D'une part le monde maritime aurait la possibilité de renforcer les moyens d'autodéfense des vecteurs, c'est-à-dire des navires marchands. D'autre part les assureurs maritimes auraient les moyens d'améliorer les capacités d'autodéfense de l'ensemble du réseau en créant un organisme privé à vocation mondiale et ayant pour mission d'assurer la sécurité de ses *abonnés*.

### 4.1 L'autodéfense du vecteur: la question de l'armement des navires de commerce

Une première voie consisterait donc dans un retour à une solution très ancienne, celle de l'armement des navires de commerce. L'armement moderne, ne nécessitant pas la présence

d'installations lourdes et d'un environnement particulier (missiles) rend désormais tout à fait envisageable cette solution. Ceux-ci posséderaient ainsi un véritable pouvoir de légitime défense à l'égard de tout navire menaçant leur sécurité. Cette formule permettrait de répondre aux menaces de basse intensité. Mais si elle est séduisante à priori, cette solution comporte cependant des difficultés.

Depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XIXème siècle, les navires de commerce ont pratiquement toujours été armés, en raison des menaces qui pesaient sur eux (piraterie, guerre de course, droit de représailles). La protection des navires de commerce, par organisation de convois et/ou armement des navires, s'est ainsi progressivement généralisée, et fut parfois rendue obligatoire par les gouvernements, tant en France (ordonnances de 1603, 1684, 1732) qu'en Angleterre ou qu'aux Etats-Unis.

Au début du XIXème siècle, les tribunaux de prises français et anglais reconnaissent aux navires armés pour leur défense le même statut juridique qu'aux navires de commerce pacifiques.

A la fin du siècle, bien que la pratique de l'armement défensif des navires de commerce soit en régression (la piraterie étant en partie jugulée), le droit universellement reconnu, et confirmé en doctrine par l'Institut de Droit International (Oxford 1913), est que le premier devoir d'un navire de commerce est de se conserver. Il doit donc être en mesure de se défendre s'il est attaqué, et s'il n'a pu éviter cette attaque.

Cependant le droit international de la mer a toujours été très réticent à l'armement des navires marchands. Même pendant les périodes de conflit comme la deuxième guerre mondiale la question d'armer des bâtiments marchands s'est posée. Si les puissances alliées ont toujours affirmé la légitimité de l'armement défensif des navires de commerce, l'Allemagne et certains Etats neutres ont longtemps considéré que cette position était illégitime, et que dans un tel cas il convenait de considérer ces navires comme des navires de guerre. En revanche la jurisprudence internationale est restée attachée à la doctrine traditionnelle, assimilant le navire de commerce armé au navire marchand ordinaire, notamment en ce qui concerne la répression des délits commis par les marins du bord dans un port étranger (arrêt de la Cour suprême fédérale du Brésil, 22 novembre 1944, affaire du Lone Star). L'état actuel du droit ne prévoit donc pas d'interdiction pour un navire marchand de détenir de l'armement pour son autodéfense.

La question qui se pose est aussi de savoir si la présence d'un système d'armes défensif est compatible avec la définition actuelle du navire de commerce. Il n'existe pas dans la convention des Nations Unis sur le droit de la mer de 1982 de définition du navire de commerce; celui-ci se définissant par différence : est navire de commerce tout navire qui n'est pas un bâtiment de guerre ou autre navire de l'Etat mis en oeuvre à des fins non commerciales. Ce critère de l'armement n'est même pas exigé pour conférer leur statut aux navires de guerre. L'article 29 de la convention de Montego Bay définit le navire de guerre comme celui *qui fait partie des forces armées d'un Etat et porte les marques extérieures distinctives des navires militaires de sa nationalité, qui est placé sous le commandement d'un officier de marine au service de cet Etat et inscrit sur la liste des officiers ou un document équivalent, et dont l'équipage est soumis aux règles de la discipline militaire.*

Au terme de cette analyse on peut conclure que l'existence d'un armement à bord n'est pas un critère exclusif de la qualité de navire de commerce. La présence d'armes défensives ne

change rien à la nature juridique du navire de commerce. En revanche il peut soulever un certain nombre de difficultés juridiques que nous examinerons dans le paragraphe suivant.

#### 4.2 L'autodéfense du réseau: la création d'un office privé international de lutte contre la piraterie en mer

Ce sont les compagnies d'assurance qui se montrent actuellement les plus soucieuses de limiter le développement de la piraterie en mer. Ainsi ce sont elles qui soutiennent financièrement l'action du Bureau Maritime International, organisme privé dépendant de la Chambre de Commerce International. Ce bureau a installé un centre régional contre la piraterie à Kuala Lumpur. Il a pour vocation de répercuter sans délai à tous les navires sur zone, ainsi qu'aux centres opérationnels des marines concernées, les informations relatives aux cas de piraterie par les navires victimes ou témoins. Le BMI a été fondé en 1981 par l'ex-chief constable Eric Ellen, ancien chef de la police du port de Londres pour faire face au développement de la piraterie maritime dans certaines zones du monde, et notamment en Asie du sud-est. Installée à Londres cette agence privée a obtenu en 1985 du Home Office, le statut spécial d'organisation bona fide, lui permettant de coopérer de plein droit avec les forces de police britannique et Interpol. Elle collabore étroitement avec la Lloyds' Register et la Lloyds' Maritime Information Services, organismes de classification et de certification maritimes qui ont aussi un rôle important dans le suivi de ces affaires de piraterie maritime.

Demain cet organisme pourrait être en mesure d'étendre ses compétences, ses moyens et son aire géographique. En effet pour répondre à un accroissement de la piraterie maritime, occasionnant des coûts inacceptables aux assureurs et aux compagnies maritimes, ceux-ci auraient deux possibilités pour essayer de juguler le phénomène. Soit ceux-ci demandent une protection plus large des marines militaires chargés de contrôler les espaces maritimes incertains, et une coopération entre ces marines. Soit les compagnies d'assurance décident de s'unir pour favoriser une prise en charge de la menace par la communauté maritime. Cela peut se faire par l'intermédiaire d'un organisme privé de lutte, à l'image des sociétés de sécurité que l'on connaît à terre. Cette deuxième solution n'est pas improbable. D'une part parce que les Etats, en raison de l'internationalisation des transports maritimes ne seraient plus en mesure d'identifier leurs propres intérêts. Dans ces conditions les gouvernements auraient de profondes réticences à faire assurer la protection de trafics marchands dont ils ignoreraient les véritables bénéficiaires. On retrouve là le phénomène d'imbrication des intérêts économiques. D'autre part parce que les Etats modernes se recentrent sur leurs activités régaliennes en raison de la réduction des budgets nationaux. Les Etats de demain estimeront, peut-être, que la protection en tout temps et en tout lieu, des réseaux maritimes civils ne relève pas uniquement de leur responsabilité. Dans une société assurancielles où chaque risque doit être assumé, les Etats peuvent demander à la communauté maritime de se prendre en charge, au moins en partie, pour assurer leur propre sécurité.

C'est pourquoi on peut envisager d'étendre les actuelles attributions du Bureau Maritime International. Cet organisme serait transformé en un Office International de Lutte contre la Piraterie Maritime (O.I.L.P.M). A la mission actuelle d'information du B.M.I s'ajouteraient les compétences nouvelles d'un organisme privé de sécurité. Celui-ci pourrait posséder des navires armés chargés de faire l'escorte des bâtiments marchands dans les zones dangereuses; mettre à la disposition des armateurs des systèmes d'autodéfense avec le personnel nécessaire à son emploi ; ou encore mener des actions de renseignement. Ces dernières pourraient être réalisées par des agents présents dans les zones sensibles, et par des moyens techniques. Parmi ceux-ci on peut imaginer le satellite d'observation mais aussi, plus rustique et moins coûteux, le dirigeable. Au début des années 1980 la marine française avait

envisagé, pour prévenir les accidents de mer dans les eaux resserrées du détroit de la Manche et du Pas de Calais de surveiller le trafic maritime en faisant voler un tel engin. L'avantage de cet aéronef est de pouvoir couvrir une zone vaste tout en ayant une grande permanence. Les actes de piraterie se produisant souvent dans des détroits ou des atterrages de port, c'est dans ces secteurs que l'on peut envisager l'installation de ce système de surveillance permanent. Cette idée pourrait être reprise pour la prévention de la piraterie dans des détroits sensibles comme celui de Malacca.

Cette action de l'O.I.L.P.M. serait menée en complément avec les marines de guerre qui seraient ainsi déchargées des simples tâches d'escorte pour se concentrer sur la répression.. Le financement de ce dispositif pourrait être assuré par une taxe prélevée, non pas sur les navires en transit mais, sur les marchandises débarquées ou par l'intermédiaire des sociétés d'assurance. De cette manière ce système ne serait pas contraire au principe de liberté des mers.

## **5. LES PROBLEMES JURIDIQUES POSES PAR L'AUTODEFENSE EN MER**

L'autodéfense des réseaux maritimes civils pose un certain nombre de difficultés juridiques. Parmi celles-ci on peut en recenser trois principales : il s'agit de la notion de légitime défense, de l'ouverture du feu dans la mer territoriale, et enfin de la juridiction répressive habilitée à réprimer des actes de criminalité en mer.

### **5.1 La notion de légitime défense en mer**

Les conditions de l'autodéfense des navires marchands risquent d'être extrêmement variables suivant la nationalité du navire. En haute mer et en vertu de la loi du pavillon, ce sont les règles de légitime défense en vigueur dans chaque pays qui sont applicables par le navire marchand. En revanche dans la mer territoriale ce sont les règles de l'Etat côtier qui doivent être respectées. On imagine rapidement la complexité d'un tel système si les navires marchands venaient à être armés. A chaque cas d'autodéfense on risque d'avoir une application différente de la notion de légitime défense. Avec en plus des risques de compréhension très extensive de cette notion par certains pays.

C'est pourquoi on aurait tout intérêt, pour éviter des imbroglios juridiques à disposer dans l'ordre juridique international d'une définition unique de la notion de légitime défense en mer. En effet dans l'état actuel du droit international celle-ci n'existe pas ; la légitime défense n'est définie que dans le droit interne de chaque pays.

Deux grandes conceptions de la légitime défense s'opposent. La première acception est *latine*. C'est celle qui veut qu'une personne n'est pas pénalement responsable si la riposte est consécutive à un acte hostile et proportionnée à une menace caractérisée. On retrouve cette définition dans l'article 122.5 de notre code pénal. L'autre acception est de nature anglo-saxonne. Une action de légitime défense est autorisée dès lors qu'elle répond à un acte présumé hostile ou à une intention hostile. La notion de proportionnalité est exclue de cette définition. Comme on peut le constater ces deux définitions sont très éloignées l'une de l'autre. La définition anglo-saxonne de la légitime défense permet de mieux anticiper la menace mais ouvre la porte à de nombreux abus. La définition latine est plus équilibrée mais n'autorise pas de prévenir suffisamment à temps certains actes de banditisme maritime réalisés avec de l'armement moderne. La définition des conditions d'exercice de la légitime défense en mer pourrait faire l'objet d'une négociation internationale. Celle-ci permettrait de s'entendre sur une notion unique qui pourrait être mise en vigueur par traité.

## 5.2 Le problème de l'ouverture du feu dans la mer territoriale d'un Etat côtier

L'autre contrainte est celle de l'ouverture du feu dans la mer territoriale d'un Etat où se produirait un acte de brigandage maritime. Tout navire bénéficie du *droit de passage* dans la mer territoriale d'un Etat à condition que celui-ci soit *inoffensif*. L'utilisation d'armes dans le strict cadre de la légitime défense pourrait il être considéré comme une atteinte à la souveraineté de l'Etat côtier ? La convention de 1982 est silencieuse sur ce sujet. Elle prévoit simplement que *le passage est inoffensif aussi longtemps qu'il ne porte pas atteinte à la paix, au bon ordre ou à la sécurité de l'Etat côtier. Il doit s'effectuer en conformité avec les dispositions de la Convention et les autres règles du droit international.....* Parmi les douze critères donnant la définition des activités non inoffensives *figure l'exercice ou manoeuvre avec armes de tout type*. Au vu de ces éléments on pourrait considérer que, l'ouverture du feu par un navire marchand se défendant contre des agresseurs, ne constituerait pas un acte non inoffensif. En effet il y a au départ de l'action un défaut de surveillance de l'Etat côtier, qui, s'il peut exiger un passage inoffensif de la part des navires transitant dans ses eaux, doit en contrepartie assurer la tranquillité et la sécurité du transit. De plus, la riposte du navire marchand est dirigée, non pas contre l'Etat côtier, mais contre des agresseurs qui mettent sa sécurité en péril. Cependant, en raison des abus qui pourraient découler de l'utilisation d'armes dans la mer territoriale d'un autre Etat, cette possibilité devra être strictement limitée aux cas de légitime défense. A charge pour l'Etat côtier de juger, au nom de son pouvoir de juridiction dans les eaux relevant de sa responsabilité, les actes de non légitime défense qui, dans ces conditions, constitueraient des atteintes véritables à la notion de passage inoffensif.

## 5.3 La création d'une juridiction pénale internationale pour réprimer les crimes et délits commis en haute mer

Actuellement seuls les Etats ont autorité pour réprimer la piraterie. L'article 105 de la convention de Montego Bay précise que les navires de guerre ou d'Etat sont autorisés à intervenir contre un navire pirate, mais uniquement en haute mer. Et ce sont les tribunaux de l'Etat qui a opéré la saisie qui peuvent se prononcer sur les peines à infliger. On est donc dans le cadre d'une stricte application du droit du pavillon. La difficulté principale que pose cette règle, est que l'efficacité de la répression de la piraterie sera très variable suivant les pays concernés. Certains Etats pourront même faire preuve de complaisance à l'égard de ce type de crime.

Dans ces conditions la création d'un tribunal pénal international de la mer serait une solution intéressante. Celui-ci assurerait au nom de la communauté internationale une poursuite uniforme des actes de criminalité commis dans les eaux internationales. Il pourrait également être compétent pour les espaces soumis normalement à la juridiction des Etats côtiers, mais que ceux-ci accepteraient de confier à cette juridiction pour des raisons de commodité ou d'efficacité. Ainsi ce pourrait être le cas des détroits internationaux dans lesquels les pirates jouent avec les limites de compétence de chaque Etat riverain, interdisant toute répression efficace, sauf collaboration entre ceux-ci. On pourrait imaginer que le tribunal international créé en application de la convention de Montego Bay, et qui est en train de prendre forme à Hambourg, hérite d'une telle compétence.

Commissaire Principal (Marine) Thierry DUCHESNE

# LA COHABITATION CIVILO-MILITAIRE, UNE ÉVOLUTION INÉVITABLE

## Résumé

*Les forces armées sont le moyen ultime que possède un gouvernement afin d'imposer sa volonté. Avec l'effondrement du Pacte de Varsovie s'est envolé la rivalité Est-Ouest. Notre monde multipolaire a fait disparaître le concept de l'ennemi absolu. Les Etats sont maintenant victimes de nouvelles formes de conflits, de menaces et d'agression. La sécurité et la protection devient un problème sérieux pour les Etats et les entreprises privées autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, mais avec les contraintes budgétaires, la solution à ces malaises n'est pas évidente.*

*Dans l'avenir, la cohabitation civilo-militaire est inévitable. En France, la fin de la conscription fera naître une armée professionnelle à format réduit dans laquelle les civils seront bien présents. Dans la vie de tous les jours, l'augmentation des actes de violence contraindra l'Etat et les entreprises privées à coopérer dans le domaine civilo-militaire.*

\*  
\* \*

« L'avenir est de moins en moins prévisible et nous devons nous résigner à cette idée afin de nous organiser en conséquence. Le travail de prospective ne consiste non plus à rédiger des scénarios, mais à instaurer une sorte de veille incessante: dans un pays développé comme la France, la défense devra fonctionner à la manière d'un radar, ou d'un système immunologique, qui se déclenche à la première alerte », insiste Alain Ratte, Directeur des études à l'Institut des hautes études de défense nationale.

## 1. LA NÉCESSITÉ DES FORCES ARMEES

Les forces armées constituent le moyen ultime que possède un gouvernement afin d'imposer sa volonté. Au plan interne, l'institution militaire est l'instrument politique de dernier recours. Pour un gouvernement plébiscité par le peuple, elle peut même être engagée dans des situations extrêmes où des minorités ou des groupes tenteraient d'atteindre des objectifs peu louables (politiques, ou autres). Dans ces conditions, l'échelle des pressions ou contraintes peut passer par des grèves violentes menaçant la propriété et d'innocentes vies humaines, par des grèves générales qui ont pour but d'imposer des demandes peu raisonnables et en désaccord avec l'intérêt national, ou encore l'insurrection politique qui vise à obtenir par la force un but qui ne peut être obtenu par la persuasion politique.

A l'extérieur, les forces armées peuvent être un atout ou jouer un rôle important dans ses relations internationales. C'est une erreur de juger de la capacité de forces armées dans les affaires extérieures, basée uniquement sur le potentiel de cette force face à une menace militaire. Le passé a démontré à maintes reprises que plusieurs pays, même les plus puissants, aiment avoir pour allié ou ami, un état fiable, stable, possédant des valeurs semblables, et sur lequel il peut compter politiquement et militairement en cas de besoin. Les deux grandes guerres ont certainement prouvé cet aspect.

Les forces armées doivent être essentiellement entraînées et équipées en fonction de la possibilité d'un conflit contre une nation puissante, le cas le plus difficile. Il a été souvent démontré au cours de l'histoire, et surtout plus récemment, que des troupes bien disciplinées et entraînées pour un conflit de haute intensité, peuvent rapidement et efficacement s'adapter à des rôles *jugés ou qualifiés* moins difficiles tels que le maintien de la paix ou l'aide au pouvoir civil. Le contraire n'est pourtant pas le cas.

Au Canada, comme dans plusieurs pays du monde, de plus en plus, on entend certains de nos politiciens faire des énoncés comme « il n'y a plus d'ennemi, il n'y a plus menace militaire réelle, donc le besoin de posséder des forces modernes et super équipées n'est plus essentiel ». Certains vont même jusqu'à dire que le peuple ne voit plus la nécessité de conserver des forces armées, et que les fonds seraient mieux employés vers la dette publique, le chômage, les bénéfices sociaux, etc... Pourtant, encore une fois, l'histoire, et plus particulièrement les deux grandes guerres, nous ont bien démontré le besoin fondamental et indispensable de forces armées. On avait pourtant bien cru que la Guerre 14-18 était *la dernière des dernières guerres*. Or, depuis cette période du début du 20e siècle, on peut compter les crises, les conflits et les guerres par dizaines, voire par centaines, touchant presque toutes les régions du monde.

## 2. LA DISPARITION DE L' « OURS »

Pendant la guerre froide, la combinaison de la dissuasion nucléaire et de la politique d'indépendance de la France servaient ses intérêts de façon très cohérente et rationnelle. En effet, avec le Pacte de Varsovie, on avait un monde bipolaire où l'ennemi était bien identifié. On maîtrisait parfaitement sa doctrine, ses armes et ses aspirations politiques ; on avait même élaboré des plans de guerre très précis pour l'emploi de forces sur des terrains prédéterminés. Des mécanismes de toutes sortes avaient été instaurés de part et d'autre pour surveiller, prévenir et assurer une balance des moyens.

Maintenant que le Pacte n'est plus, que la rivalité Est-Ouest s'est effondrée, l'incertitude règne. L'émergence d'un monde multipolaire a fait disparaître l'ennemi absolu. L'éclatement du *Big Red Bear* fut rapidement suivi par l'explosion de crises ponctuelles, principalement intraétatiques et régionales, d'une ampleur déconcertante et non anticipée. Actuellement, comme en 1996, les conflits internes, appelés aussi guerres civiles ou intraétatiques, sont les seuls existant sur la planète.

## 3. LA SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, en France, les intérêts vitaux ne sont pas en jeu, le territoire n'est pas menacé et les Français ne participeront probablement plus à des opérations militaires de façon unilatérale. D'ailleurs, le mode de fonctionnement normal, même pour les plus puissants, est maintenant passée à la coalition, principalement pour des raisons politiques et économiques. Il ne faudrait surtout pas oublier avec l'avènement de la mondialisation, la globalisation et l'*INTERNETisation*, en plus de l'influence instantanée des médias et l'application de sanctions internationales, qu'aucun pays ne peut demeurer une entité distincte politiquement, économiquement et militairement. Il est aussi certain, compte tenu des contraintes budgétaires, économiques et politiques, que très peu de nations, même les plus grandes, peuvent continuer à garder des forces polyvalentes aussi nombreuses capables de contrer toute éventualité. Certains pays sont en voie ou ont déjà procédé à des modifications radicales, ou ajustements nécessaires de leur outil de défense. Ils ont adopté des solutions comme le système des réserves, l'intégration au sein d'une alliance et la restructuration des forces armées. Cette

restructuration a vu la disparition de plusieurs unités, bases et organisations, l'amalgame de ressources et moyens, et même la diminution de capacités pour certaines fonctions qui, il n'y a pas si longtemps, semblaient totalement intouchables. De plus, certains ont même *civilianisé* des positions militaires. D'autres nations, comme la France, doivent se rendre à la raison et emprunter le même chemin. Les réformes initiées par le Président Chirac sur la restructuration des forces armées et la fin de la conscription sont une occasion idéale pour réajuster l'outil de défense en recherchant le meilleur rapport efficacité/coût, tout en le gardant crédible, efficace et cohérent.

#### 4. L'EVOLUTION DE LA MENACE

Suite à l'écroulement du Pacte de Varsovie, les pays puissants, grâce à leur avance technologique et leurs partenariats d'alliance, ont peu à craindre, désormais, d'une menace militaire classique. En revanche, ils deviennent de plus en plus la cible de nouvelles formes de violence, telles que le terrorisme, la subversion, le chantage, la criminalité mafieuse et l'agressivité des cartels de drogue.

« Caractéristique de notre époque, la puissance de feu n'est plus le monopole exclusif des États. L'attentat au gaz du métro de Tokyo, ceux du World Trade Center puis d'Oklahoma City illustrent cette capacité de groupes humains et même d'individus à mettre en œuvre des procédés de destruction particulièrement meurtriers... De plus, dans certains cas, la crainte des États occidentaux d'identifier les auteurs de l'attentat pour ne pas avoir à sanctionner militairement des États *sponsor* est de nature à renforcer encore cette probabilité terroriste. » (Jean-Louis Dufour, Bulletin de documentation No 511 - décembre 1996)

#### 5. LA MUTATION DE L'OUTIL MILITAIRE

Les nouvelles formes de conflits et les nouvelles menaces que doivent affronter les États ont amené ces derniers à adopter un regard de perspective sur l'emploi de l'outil de défense. En effet, très peu de nations possèdent des forces spécifiquement entraînées et en nombre suffisant pour lutter contre ces nouvelles formes de violence qui semblent affecter, plus particulièrement, les pays occidentaux.

D'autre part, lorsqu'une urgence arrive, une large partie de l'opinion publique croit fermement qu'on peut prendre un civil dans la rue et le transformer en un soldat efficace en un tour de main. Le temps de la guerre des tranchées a été relégué aux archives il y a longtemps ! Avec la complexité et la haute technologie de la guerre moderne, même le soldat professionnel à temps plein arrive avec peine à atteindre le niveau d'efficacité opérationnelle désiré, à cause des contraintes d'emploi qui l'empêchent trop souvent de s'entraîner comme il le devrait.

Le militaire professionnel, quoique spécialiste dans la guerre classique, n'est présentement pas doté des moyens adaptés pour combattre ces nouveaux maux. De plus, pour contrer cette menace, l'emploi de forces armées conventionnelles, équipées à la fine pointe de la technologie, telles que nous les connaissons aujourd'hui, serait difficilement acceptable politiquement et culturellement. Finalement, la prise de conscience politique par nos responsables gouvernementaux, face aux excès de dépenses des deniers publics, empêcherait la création d'un outil de sécurité destiné uniquement à combattre ces nouvelles formes de violence.

Il apparaît donc souhaitable et évident que le besoin de se doter d'un instrument de sécurité devrait découler d'une adaptation de l'outil militaire. Ainsi, le rapprochement entre la

sécurité et la défense de l'État exigerait essentiellement un changement de contexte et du sens des missions pour l'appareil militaire.

## **6. LES ÉLÉMENTS DE LA COHABITATION CIVILO-MILITAIRE**

### **6.1 La cohabitation à l'intérieur des armées**

En France, l'évolution des armées se concrétisera par le passage de la conscription à la professionnalisation, couplée à une réduction du format des armées. Cette transition sera aussi accompagnée par la montée en puissance des effectifs civils afin de recentrer les armées sur les activités à vocation purement militaire. Ainsi, le personnel civil sera appelé à des fonctions et des tâches qui ne peuvent plus désormais être assumées par la nouvelle structure militaire, faute de quoi cette dernière en serait considérablement affectée dans sa capacité opérationnelle.

Afin que cette intégration des civils se produise sans contrariété ni obstacle, il sera essentiel de bien faire comprendre de part et d'autre, civils comme militaires, quelles en sont les fins. Le civil devra être perçu, tout comme le militaire, en tant qu'un professionnel assumant des fonctions bien spécifiques dans le cadre d'une organisation complexe, mais homogène. On ne doit pas y percevoir de l'adversité ou de la concurrence, mais plutôt une fonction de complémentarité et de solidarité vitale à la bonne marche du dispositif. Le civil libérera ainsi le militaire de plusieurs tâches jugées non opérationnelles, et assurera aussi la continuité, aspect important qui, auparavant, a toujours été une problématique au sein des unités.

En revanche, il est impératif de ne pas oublier que la vocation du soldat professionnel exige que celui-ci soit polyvalent et efficace, entraîné pour des conflits à haute intensité. Ce n'est de cette façon que l'on pourra conserver une force crédible et cohérente, capable de s'adapter rapidement à des missions diverses.

### **6.2 La désétatisation de l'appareil de sécurité**

De nos jours, il n'est pas inhabituel de découvrir certaines sociétés privées qui sont devenues autosuffisantes sur le plan protection et sécurité, l'État n'ayant pas les moyens de les aider. L'acquisition de gardes du corps, d'agents de sécurité, de voitures blindées, d'un réseau de télécommunication hermétique, sont monnaie courante pour plusieurs entreprises.

Il serait probablement approprié d'avancer que ce phénomène n'est qu'à un stade embryonnaire et que l'avenir nous réserve une grande révolution dans ce domaine. En effet, avec la mondialisation des investissements et des économies de marché, avec l'amalgame et le fusionnement de compagnies issues de différents pays, nombreuses sont les entreprises imbriquées de plus en plus dans le commerce international, et qui, par le fait même, deviennent fatalement des cibles potentielles des types de menaces énumérées plus tôt dans ce texte. Dans un avenir rapproché, faute de budgets gouvernementaux et à cause de la complexité de leurs structures multinationales, les entreprises privées seront inévitablement contraintes d'assurer leur propre sécurité et protection.

En ce qui concerne les entreprises de l'État, le gouvernement sera, à cause des mêmes menaces, obligé de les protéger. Face à cette éventualité, comme il est important que le militaire garde sa spécificité et que les effectifs en sont devenus réduits, il serait convenable d'utiliser une combinaison de militaires et de civils entraînés dans ce genre de mission. On y voit ainsi un autre mode de cohabitation civilo-militaire à l'intérieur de l'appareil militaire

étatique. En revanche, si la menace devient trop importante, on pourrait alors avoir recours aux forces militaires conventionnelles.

Finalement, il serait logique et économiquement viable que les organismes de sécurité et de protection de l'Etat et des entreprises privées unissent leurs efforts pour en arriver à un partenariat, capable de contrer efficacement les menaces et les actes de violence. Ils pourraient, de cette façon, partager un réseau d'information, des banques de données, des méthodes d'entraînement, voire des infrastructures d'instruction, afin d'en aboutir à une bulle ou un parapluie de protection cohérent et bénéfique autant à l'un ou à l'autre. Cette approche n'est en vérité qu'une extension de la cohabitation civilo-militaire prise sous tous ses angles. En poussant encore plus ce raisonnement, on pourrait même en arriver à une coopération interétatique, avec toute la puissance que le regroupement de ces moyens amènerait.

\*  
\* \*

L'ennemi absolu ayant disparu avec l'effondrement du Pacte de Varsovie, les Etats et les entreprises privées sont maintenant de plus en plus vulnérables aux nouvelles formes de violence, de menaces et d'agression. Le problème de sécurité et de protection devient alors une réalité autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Avec l'avènement de la professionnalisation et la réduction du volume des forces, la cohabitation civilo-militaire au sein des armées est inévitable. Elle devrait améliorer la position de l'outil militaire dans sa spécificité et dans ses missions multiples.

Le Lieutenant-colonel (Terre) Louis CYR (Canada)